



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

La biodiversité, un des leviers du développement économique et social en Guyane

Rapport n° 010965-01
établi par

Geneviève BESSE et Mauricette STEINFELDER (coordonnatrice)

Mai 2017



Les auteures attestent qu'aucun des éléments de leurs activités passées ou présentes n'a affecté leur impartialité dans la rédaction de ce rapport.

Sommaire

Résumé.....	3
Introduction.....	5
1. Le contexte guyanais : des atouts à valoriser, mais des handicaps à surmonter.....	7
1.1. La Guyane recèle une biodiversité exceptionnelle tant terrestre que marine.....	7
1.2. La Guyane dispose des savoirs traditionnels de ses communautés et des compétences des organismes de recherche et de développement.....	8
1.3. La Guyane doit cependant faire face à un accroissement démographique hors normes, une grande précarité économique et sociale, un manque de filières structurées et des difficultés d'accès à l'emploi.....	9
1.4. La biodiversité apparaît comme un levier de développement réel, mais délicat à mobiliser si certaines contraintes ne sont pas levées.....	12
1.4.1. <i>Créer un environnement propice au développement durable des métiers de la biodiversité.....</i>	13
1.4.2. <i>Assurer l'émergence, le développement et le portage de projets de développement durable autour de la biodiversité.....</i>	14
1.4.3. <i>Favoriser la mise en place d'un processus participatif autour du plan d'actions pour en débattre, le faire approprier et le lancer au plus vite.....</i>	14
2. Propositions transversales.....	17
2.1. Répondre aux enjeux de formation en allant à la rencontre d'une société multiculturelle et peu formée.....	17
2.2. Poursuivre et renforcer l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), en s'appuyant sur les initiatives qui marchent.....	19
2.3. Cibler en priorité les jeunes guyanais peu qualifiés dans l'offre de formation à des métiers en lien avec la biodiversité.....	19
2.4. Conforter les avancées dans l'enseignement supérieur par des contenus adaptés à l'égalité des chances des élèves méritants défavorisés.....	21
2.5. Faire des achats publics responsables un levier du développement des métiers et d'une économie respectueuse de la biodiversité.....	22
2.6. Répondre à l'enjeu spécifique de la formation et de la professionnalisation des femmes.....	22
2.7. Encourager l'innovation, l'appui à la création d'entreprise et aider les initiatives qui marchent mais qui peinent à changer d'échelle.....	23
3. Propositions d'actions par filière.....	25
3.1. La recherche scientifique et le développement des biotechnologies, un avenir prometteur à forte valeur ajoutée.....	25
3.1.1. <i>Analyse des éléments de contexte.....</i>	25
3.1.2. <i>Proposition de plan d'actions.....</i>	26
3.2. La forêt et le bois : une filière déjà structurée susceptible de créer des emplois nombreux et variés.....	27
3.2.1. <i>Analyse des éléments de contexte.....</i>	27
3.2.2. <i>Proposition de plan d'actions.....</i>	29

<i>Développer et valoriser les produits et coproduits à forte valeur ajoutée issus des milieux forestiers.....</i>	<u>29</u>
3.3. L'écotourisme, une filière d'avenir pourvoyeuse d'emplois et créatrice de richesses.....	<u>31</u>
3.3.1. <i>Analyse des éléments de contexte.....</i>	<u>31</u>
3.3.2. <i>Proposition de plan d'actions.....</i>	<u>33</u>
3.4. La pêche, un secteur à fort potentiel encore trop peu exploité.....	<u>36</u>
3.4.1. <i>Analyse des éléments de contexte.....</i>	<u>36</u>
3.4.2. <i>Proposition de plan d'actions.....</i>	<u>38</u>
3.5. L'agriculture durable, un secteur à développer pour créer des emplois et réduire le poids des importations.....	<u>39</u>
3.5.1. <i>Analyse des éléments de contexte.....</i>	<u>39</u>
3.5.2. <i>Proposition de plan d'actions.....</i>	<u>40</u>
Conclusion.....	<u>42</u>
Annexes.....	<u>43</u>
1. Annexes.....	<u>44</u>
1.1. Lettre de mission.....	<u>44</u>
1.2. Carte exploitation forestière ONF et aperçu de la biodiversité marine.....	<u>46</u>
1.3. Aperçu de la biodiversité marine en Guyane.....	<u>47</u>
1.4. Exemples de travaux sur l'éducation au développement durable menés dans l'académie de Guyane.....	<u>48</u>
2. Liste des personnes rencontrées.....	<u>50</u>
3. Glossaire des sigles et acronymes.....	<u>53</u>

Résumé

Par lettre de mission du 26 janvier 2017, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat et la secrétaire d'État chargée de la biodiversité ont confié au CGEDD « *la mission de proposer un plan d'actions opérationnel et argumenté qui permettrait de faire de la biodiversité guyanaise un levier de développement économique et social futur.* ». L'objectif affiché est de répondre aux enjeux auxquels ce territoire est confronté en valorisant et en préservant sa richesse naturelle exceptionnelle. Le plan d'action doit aborder, entre autres, le tourisme de nature, les métiers de la préservation et de la restauration de la biodiversité, la recherche scientifique, et les besoins en formation initiale ou continue.

Les missionnées ont été désignées le 15 février 2017. La mission s'est rendue en Guyane du 9 au 17 mars 2017 dans un contexte de très fortes tensions sociales.

La mission s'est attachée à répondre à la commande ministérielle en associant de près les acteurs locaux : les services de l'État et ses établissements publics, tels le parc amazonien de Guyane (PAG), l'Office national des forêts (ONF), l'Agence française de développement (AFD), des élus, des représentants du monde économique et social, des chefs d'entreprises, des représentants de l'université de Guyane et d'organismes de recherche, et des associations.

La mission a établi son rapport sur la base de ces rencontres, de nombreuses lectures sur le contexte guyanais, de rapports d'experts et de sa compréhension des enjeux par ses contacts sur place. L'idée d'un plan d'actions opérationnel pour faire de la biodiversité guyanaise un des leviers du développement a reçu un bon accueil des personnes que la mission a rencontrées. Toutes ont conscience qu'en dépit des formidables atouts que constitue son exceptionnelle richesse en biodiversité, la Guyane doit faire face à de nombreux handicaps qui l'amènent à devoir relever sans tarder de très nombreux défis.

Afin de proposer un plan d'actions opérationnel, la mission s'est attachée à analyser le contexte économique et social guyanais et à identifier l'ensemble des pré-requis indispensables pour faire de la biodiversité un des leviers du développement durable du territoire. Le plan d'actions ne vise pas l'exhaustivité mais propose des actions réalistes dans les domaines de la recherche scientifique et des biotechnologies, de la forêt et du bois, de l'écotourisme, de la pêche et de l'agriculture durable. Il tente d'infléchir la dynamique territoriale autour de la biodiversité, comme catalyseur de développement, et de faire porter cet objectif ambitieux et novateur autant par l'ensemble des acteurs et des partenaires, que par les habitants eux-mêmes.

Liste des recommandations

1. La mission recommande de développer une prospective des métiers et qualifications pour la Guyane, en mettant l'accent sur les métiers de l'économie verte et de la biodiversité, en lien avec l'observatoire des métiers de l'économie verte.....18
2. La mission recommande à l'Agence française de la biodiversité de compléter la cartographie des filières et des métiers de la biodiversité pour la Guyane.....18
3. La mission recommande que les contenus de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) relatifs à la biodiversité guyanaise soient enrichis et que les moyens alloués aux partenaires de l'Académie pour l'EEDD soient renforcés.....19
4. La mission recommande la création d'une task force réunissant les missions locales, Pôle emploi, DEAL, CTG, PAG, DIECCTE, DJSCS et l'ONG Graine de Guyane pour monter une offre de formation diplômante dans les métiers de la biodiversité à destination des jeunes guyanais peu qualifiés.....20
5. La mission recommande : -de développer la commande publique pour répondre au déficit d'infrastructures (écoles, logements pour lycéens et étudiants) avec des appels à projets qui favorisent l'éco-construction ; -de développer les formations des collectivités locales à la thématique des achats publics éco et socio responsables, formation qui peut être assurée par le CNFPT.....22
6. La mission recommande à l'Agence française de la biodiversité de faire un bilan des interfaces entre recherche et activités marchandes en Guyane.....23

Avertissement : la liste ci-dessus est partielle, elle ne porte que sur les recommandations adressant des questions transversales ; elle doit être complétée par les nombreuses recommandations portant sur les questions thématiques liées à la biodiversité qui figurent en partie 3 de ce rapport et qui constituent le cœur du sujet.

Introduction

Par lettre de mission en date du 26 janvier 2017, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat et la secrétaire d'État à la biodiversité ont demandé à la vice-présidente du CGEDD de diligenter une mission afin de « *proposer un plan d'actions opérationnel et argumenté qui permettrait de faire de la biodiversité en Guyane un levier du développement économique et social futur. L'objectif est de répondre aux enjeux auxquels ce territoire est confronté en valorisant et en préservant sa richesse naturelle exceptionnelle.* »

Les missionnées ont été désignées par lettre en date du 15 février 2017 ; il leur a été demandé de produire rapidement une note intermédiaire formulant de premières propositions. Cette note a été rendue le 6 mars 2017 peu avant la venue en Guyane de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer pour la conférence des parties à la convention de Carthagène à Cayenne.

La note intermédiaire, basée sur la lecture de plusieurs rapports et la conduite d'entretiens téléphoniques avec quelques acteurs locaux, rappelait que la Guyane recèle une biodiversité exceptionnelle reconnue sur le plan scientifique comme la plus riche et la plus fragile au monde. Elle rappelait aussi le contexte social très tendu et les déséquilibres économiques, sociaux et territoriaux de ce territoire. La Guyane connaît un accroissement démographique proche de 4 % par an et un flux migratoire important ; elle compte une population très jeune, un taux de chômage élevé et un niveau de formation faible. Les discontinuités territoriales sont importantes : le réseau routier ne dessert que les communes du littoral, les communes de l'intérieur¹, qui accueillent environ 10 % de la population n'étant accessibles que par voie aérienne ou fluviale. La relation de la Guyane à son environnement régional est ambivalente, avec des menaces variées du fait d'un niveau de vie très faible notamment au Surinam et au Brésil (orpaillage clandestin, immigration illégale, concurrence déloyale, trafics de drogue et d'armes).

La mission y proposait quelques pistes pour un plan d'actions dans plusieurs domaines (écotourisme, bois, mer, agriculture, artisanat, biotechnologies) que de nombreux entretiens sur place du 9 au 17 mars 2017 avec les principaux acteurs politiques, économiques et sociaux ont permis de conforter, d'amender ou de compléter. La mission a ainsi rencontré le préfet, plusieurs services et établissements publics de l'État, l'université et des instituts de recherche présents sur le territoire, des élus, des acteurs économiques et des ONG. Elle est rentrée en métropole alors que commençait le mouvement social de grande ampleur qu'a connu le territoire du 17 mars au 21 avril 2017.

Le présent rapport basé sur des lectures, des rencontres et la perception du territoire par la mission s'attache à définir les pré-requis nécessaires pour faire de la biodiversité un des leviers du développement économique et social de la Guyane et propose, sur la base d'une analyse de l'état des lieux, tant globale que par secteur d'activités, plusieurs pistes concrètes sous forme de plan d'actions.

¹ En Guyane, on appelle « intérieur » le vaste territoire situé au sud de la partie littorale. L'État a mis en place un sous-préfet dédié, le sous-préfet aux communes de l'intérieur, pour animer et coordonner l'ensemble des services de l'État, établissements publics, opérateurs et associations intervenant dans les territoires de l'intérieur de la Guyane afin de garantir l'efficacité et la cohérence des actions menées, dans le respect des orientations de politique publique, des identités et des cultures.

En dépit des formidables atouts que constitue son exceptionnelle biodiversité, la Guyane doit relever de nombreux défis et surmonter de nombreux handicaps ; le plan d'actions proposé ici s'inscrit dans ce contexte particulier. La mission considère que sa mise en œuvre devra être concertée avec les acteurs locaux et portée avec volontarisme, de façon progressive et continue. Il vise à favoriser une nouvelle dynamique territoriale identifiée autour de la biodiversité et soutenue par les habitants eux-mêmes autant que par les acteurs et partenaires, dynamique que la mission appelle de ses vœux.

1. Le contexte guyanais : des atouts à valoriser, mais des handicaps à surmonter

1.1. La Guyane recèle une biodiversité exceptionnelle tant terrestre que marine

L'enjeu que représente le développement de recherches, de formations et d'emplois liés à l'exceptionnelle biodiversité guyanaise peut aujourd'hui apparaître comme une évidence. Pourtant la Guyane, vaste territoire d'Amérique du Sud (83 000 km²) situé à 7 000 km de Paris et couvert à 96 % de forêt, a longtemps été considérée comme un « enfer vert ». Ce n'est que depuis les années 1990 que l'on a découvert qu'elle abritait des écosystèmes considérés comme les plus riches et les plus fragiles au monde : forêts tropicales primaires, forêts marécageuses, marais, mangroves côtières et d'estuaire, savanes, inselberg... La géomorphologie, la variabilité climatique d'un endroit à un autre ainsi que la diversité et la complexité des interactions entre plantes et animaux génèrent une grande mosaïque d'habitats qui ont favorisé une biodiversité remarquable.

Il est aujourd'hui estimé que ce territoire abrite au moins 98 % de la faune vertébrée et 96 % des plantes vasculaires de la France². On y dénombre plus de 5 700 espèces végétales, 691 espèces d'oiseaux nicheurs, 217 espèces de mammifères (terrestres et marins), 500 espèces de poissons d'eau douce et saumâtre, 167 espèces de reptiles, 134 espèces d'amphibiens et 420 à 590 espèces de mollusques³. Et l'on découvre encore en Guyane des espèces qui étaient inconnues dans cette partie de l'Amérique du Sud.

La variété et le nombre des espèces, toujours en cours d'inventaire et ce, quel que soit le groupe taxonomique, peuvent être illustrés par quelques chiffres donnés par le Parc amazonien de Guyane pour le seul territoire qu'il couvre : plusieurs milliers d'espèces végétales avec notamment plus de 150 espèces d'arbres pouvant se retrouver sur un même hectare (soit dix fois plus qu'en forêt tempérée), plus d'une centaine de mammifères, près de 450 espèces d'oiseaux, environ 200 espèces de reptiles et d'amphibiens. Pour autant, alors que bien d'autres espèces de poissons et d'invertébrés restent à découvrir, la richesse de la flore du Parc amazonien de Guyane se traduit par la présence d'arbres géants, de lianes, de plantes aux inflorescences spectaculaires (telles les orchidées). Le cortège d'espèces emblématiques de la faune amazonienne comprend des jaguars, de nombreux primates, des loutres géantes, des tapirs, des caïmans et des boas, des dendrobates⁴, des coléoptères géants et de nombreux papillons dont le Morpho à la belle couleur bleue métallique...

Le guide de reconnaissance des arbres de Guyane de l'ONF permet d'identifier environ 200 espèces, mais il en existe plus de 1 000 répertoriées, avec de grandes différences génétiques entre sous-espèces et populations. Dans les zones les plus riches en biodiversité, un arbre sur deux aurait plus de 700 ans et hormis sur des zones de recolonisation par des essences pionnières, la plupart des arbres appartiennent à des essences différentes. Chaque arbre accueille lui-même des

² Source : Wikipédia

³ Listes validées par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, cité dans Etudes et documents du CGDD, n°48, septembre 2011).

⁴ Grenouilles ou plus précisément genre d'amphibiens de la famille des Dendrobatidae. Toutes les espèces de ce genre ont été inscrites à l'annexe II de la Cites afin de contrôler leur commercialisation.

dizaines voire des centaines d'autres espèces de plantes épiphytes et d'animaux en particulier des invertébrés... La canopée est d'une extrême richesse et abrite une activité biochimique très élevée.

Cette biodiversité exceptionnelle, désormais reconnue sur le plan scientifique au niveau international, reste encore très largement à inventorier et à décrire que ce soit en matière de biodiversité terrestre ou marine. Elle confère à la France une responsabilité toute particulière pour sa préservation pour les générations futures : maintenir les grands équilibres naturels et la richesse du patrimoine biologique et génétique, découvrir de substances encore méconnues pour la pharmacopée et la médecine, lutter contre les changements climatiques...

1.2. La Guyane dispose des savoirs traditionnels de ses communautés et des compétences des organismes de recherche et de développement

La société guyanaise, multiculturelle, est riche en savoirs traditionnels : communautés amérindiennes (Wayana, Wayampi, Téko, Tilio, Apalaï), Bushiningués (Aluku, Djuka), Créoles, Hmongs... Ces communautés sont, pour la plupart, installées depuis longtemps : de très longue date pour les Amérindiens, depuis plus de deux siècles pour les Alukus. Outre leurs langues qui, par nature, sont un élément constitutif de leur personnalité, ces populations ont des valeurs culturelles, des connaissances dans le domaine agricole ou dans celui des plantes et des animaux, des savoir-faire et des modes de vie qui leur sont propres et qui méritent d'être conservés et mieux valorisés. Leur artisanat traditionnel, qui valorise les produits de la forêt, est de qualité, mais insuffisamment connu et diffusé.

La Guyane accueille de très nombreux organismes de recherche et de développement de haut niveau : l'université de Guyane ; le groupement d'intérêt scientifique (GIS) IRISTA qui regroupe l'ensemble des acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur et des gestionnaires présents en Guyane : Agroparistech, BRGM, CIRAD, CNES, CNRS, IFREMER, IRD, Institut Pasteur, MNHN, etc.

Elle dispose des compétences des grands établissements publics comme l'Agence française de développement (AFD), l'Office national des forêts (ONF), le Parc amazonien de Guyane (PAG)⁵, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL). Elle a aussi mis en place des structures locales telle « Guyane Technopole » ou encore « la Maison de la forêt et des bois de Guyane ». Enfin, de nombreuses ONG tant du domaine de l'environnement que du développement y sont représentées et sont très actives.

De fait, l'université de Guyane, encore toute récente, et les organismes de recherche présents sur le territoire guyanais se sont-ils fixés comme projet commun⁶ d'augmenter leur cohésion et leur efficacité autour d'une offre de formation qui réponde à la fois aux besoins du territoire, aux enjeux d'insertion et à la recherche par la connaissance, la valorisation et l'exploitation durable des écosystèmes amazoniens et des ressources naturelles, le développement de technologies innovantes adaptées au territoire, la relève du défi de santé publique lié notamment aux maladies émergentes.

⁵ Le Parc amazonien de Guyane, deuxième plus grand parc national au monde, veille à un bon équilibre entre les enjeux de conservation du cœur, qui abrite de nombreux « points chauds » de la biodiversité au niveau mondial, et à ceux du développement en aire d'adhésion auxquels l'établissement contribue. Il participe ainsi à un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel dans le cadre du projet de développement durable, défini par sa charte.

⁶ Projet de site Guyane : Recherche, innovation et enseignement supérieur des territoires amazoniens, validé par le conseil d'administration de l'Université de Guyane le 27 septembre 2016.

Sur le fond, l'objectif de faire de la biodiversité un des leviers de l'emploi, qui était le thème du rapport du conseil économique, social et environnemental (CESE) de septembre 2016⁷, sur « la contribution des emplois de la biodiversité à la transition écologique » et du rapport d'Emmanuel Delannoy⁸ sur « la biodiversité, une opportunité pour le développement économique et la création d'emplois » de novembre 2016, a fait l'unanimité auprès de tous les interlocuteurs rencontrés par la mission⁹. Ce point est essentiel.

1.3. La Guyane doit cependant faire face à un accroissement démographique hors normes, une grande précarité économique et sociale, un manque de filières structurées et des difficultés d'accès à l'emploi

La Guyane connaît un accroissement démographique hors normes¹⁰, d'environ 4 % par an (les projections démographiques de l'INSEE donnent 420 000 habitants d'ici 2030, soit un doublement par rapport à 2015, et envisagent jusqu'à 700 000 habitants en 2040), proche de celui des pays en développement voisins (Suriname, Brésil). Avec un âge moyen de 26,4 ans en 2007 (39,2 pour la France entière) et qui devrait atteindre 30 ans en 2040, la Guyane est la région la plus jeune de France et l'une des plus touchées par le chômage qui s'élève à 22 % en 2015. Le chômage concerne particulièrement les jeunes, leur taux de chômage est passé de 40 % à 46,7 %. En 2015, 42 % de la population a moins de 20 ans et près de la moitié n'a aucun diplôme. La proportion d'emplois publics est élevée (en 2014 selon l'Insee, 25 600 personnes travaillent dans la fonction publique en Guyane). Les agents publics représentent ainsi plus de 31 % de la population active¹¹. Alors que la Guyane, grâce au Centre spatial guyanais administré par l'Agence spatiale européenne, est le premier site mondial pour le lancement de satellites commerciaux, le PIB par habitant y est moitié moindre¹² qu'en métropole, même si le niveau de vie et de développement est malgré tout relativement élevé du fait des redistributions nationales et communautaires, au milieu

⁷ www.lecese.fr/.../contribution-des-emplois-de-la-biodiversite-la-transition-ecologique

⁸ www.developpement-durable.gouv.fr/.../DELANNOY_BIODIV_Rapport_Final_2016...

⁹ En témoigne cet extrait du courrier adressé par Rodolphe Alexandre, président de la CTG, à la mission le 8 mars 2017 « *Recouverte à 90 % de forêt primaire, la Guyane représente à elle seule, compte tenu de sa superficie (84 000 km²) plus de 50% de la biodiversité française. Or, à ce jour, les voies et moyens susceptibles de permettre au territoire d'utiliser cette biodiversité exceptionnelle comme levier de développement n'ont été explorés que de façon embryonnaire, en dépit de l'implantation il y a 10 ans du Parc amazonien dans le sud de la Guyane et malgré les démarches effectuées par la Collectivité territoriale de Guyane (la Région à l'époque) en vue d'obtenir l'habilitation pour une gestion par la Collectivité de l'Accès et du Partage des Avantages issus de l'exploitation de cette diversité génétique remarquable. Dans ce contexte, votre mission me semble tout à fait opportune* »

¹⁰ « *En 1954, la Guyane ne comptait encore que 27 863 habitants, pratiquement tous regroupés sur une étroite bande littorale de 450 km de long entre Saint-Laurent du Maroni, à la frontière du Surinam, et Saint-Georges de l'Oyapock, à la frontière du Brésil. C'est à partir de l'installation du centre spatial guyanais à Kourou que se produisit une importante immigration en provenance tant de métropole que des territoires voisins (Brésil et Surinam) ou culturellement proches (Haïti). En 1982, la population atteignait 73 000 habitants et dépassait les 100 000 au recensement de 1990. Le mouvement n'allait plus se démentir : la Guyane était officiellement peuplée, en 2014, de 252 337 habitants, soit un doublement en 25 ans.* » (Sources : Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE) et étude de Stéphane Granger « *La Guyane, collectivité française et européenne d'outre-mer entre plusieurs mondes* » mars 2017, publiée dans la Revue géopolitique de l'union européenne <http://www.diploweb.com/La-Guyanne-collectivite-francaise-et-europeenne-d-outre-mer-entre-plusieurs-mondes.html>)

¹¹ Par comparaison, elle représente 18,7 % en métropole.

¹² Selon les Comptes économiques rapides de l'Outre-mer (CEROM), le PIB guyanais atteint 3,9 milliards d'euros en 2014 avec une croissance de 4 %.

d'états voisins aux indices de développement humain encore faibles. Le PIB par habitant s'établit à près de – 50,4 % du niveau national, la croissance du PIB étant en grande partie absorbée par la croissance démographique¹³. En 2011, une habitation principale sur cinq n'a ni toilettes, ni salle d'eau, 58 % des habitations sont sans eau chaude, 8 600 logements sur 63 000 sont sans électricité. On dénombre beaucoup d'habitations informelles dites « spontanées ». L'autosuffisance alimentaire n'est que de 20 %. Selon l'INSEE, en 2011, 44 % des Guyanais vivaient sous le seuil de pauvreté local (500 euros par mois)¹⁴.

L'immigration joue un rôle important, quantitativement difficile à évaluer. Unique territoire continental français d'outre-mer mais aussi européen¹⁵, récemment passé du statut de département-région à celui de collectivité territoriale¹⁶ visant à faciliter la gouvernance administrative, la Guyane connaît d'importants flux migratoires. Venus des pays proches, géographiquement comme le Surinam, le Guyana et le Brésil, ou, culturellement comme Sainte-Lucie et Haïti, mais aussi venus de plus loin : d'Afrique subsaharienne et de Syrie, ils s'installent dans de nombreux quartiers informels et vivent dans des conditions d'insalubrité et de précarité indignes. Ces flux migratoires, très importants au regard de la faible population guyanaise, risquent de fragiliser l'équilibre ethnique actuel et de rendre explosive la situation d'un territoire fortement touché par le chômage et le sous-équipement. La lutte contre l'immigration illégale et l'orpaillage clandestin¹⁷ (en dépit de difficultés logistiques) est une priorité pour l'État, attendue par les autorités locales.

La Guyane connaît aussi les handicaps économiques d'autres territoires ultramarins dont une faible compétitivité de l'économie, accentuée par son appartenance à la sphère économique française et européenne (salaires élevés, contraintes réglementaires...). Les importations y sont huit fois plus importantes que les exportations.

Malgré les atouts dont elle dispose, qu'ils soient naturels (une richesse environnementale et en biodiversité, un vaste espace maritime, une société multi ethnique...), ou qu'ils résultent des politiques publiques nationales et européennes (centre spatial européen, capacités de recherche, qualification d'une partie des ressources humaines, aides diverses...), l'exploitation de ces potentialités ne s'est guère traduite par la création d'activité, en dépit de plans de développement successifs. Elle se heurte en effet à des contraintes techniques et réglementaires fortes¹⁸.

¹³ Selon l'AFP, les financements publics extérieurs, l'État et les institutions publiques représentent près de 90 % du PIB de la Guyane. En 2015, le spatial représente près de 16 % du PIB et 12 % de la population active avec 9 000 emplois (1 700 pour le seul CSG).

¹⁴ Par comparaison, en métropole, le taux de pauvreté, fixé à 60% du revenu médian (800/900 euros par mois), concerne 13 à 14 % de la population.

¹⁵ La Guyane fait partie des Régions ultrapériphériques, dites RUP, de l'Union européenne.

¹⁶ La collectivité unique, régie par l'article 73 de la Constitution, devint effective le 1er janvier 2016 en tant que Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)

¹⁷ Depuis la fermeture de la mine d'or de Serra Pelada, dans le nord du Brésil, en 1992, le centre et le sud de la Guyane comme le Venezuela, le Guyana et le Surinam sont envahis par des dizaines de milliers de « *garimpeiros* » brésiliens exploitant les ressources aurifères, dans des conditions proches de l'esclavage et durablement polluantes pour l'environnement. Malgré de nombreuses opérations militaires effectuées par la Gendarmerie et l'Infanterie de Marine, l'orpaillage illégal perdure dans le périmètre du Parc amazonien de Guyane, parc national créé en 2007, dans un des ensembles forestiers les mieux préservés au monde et à la biodiversité la plus riche.

¹⁸ Ainsi, par exemple, le secteur de la pêche qui relève d'un cadre communautaire orienté sur la limitation de l'exploitation de la ressource, n'est pas tout à fait adapté à la situation des régions ultrapériphériques (RUP) et de la Guyane en particulier (la ressource halieutique y est sous exploitée,

La faiblesse des services aux entreprises, tant publics que privés, un accès insuffisant à des infrastructures de qualité, dont les transports, freinent le développement de projets de développement et en particulier les projets innovants, par exemple ceux qui nécessitent une bonne couverture réseau par internet. La connaissance des marchés et l'accès à des investisseurs extérieurs potentiels est encore insuffisante. Le manque d'ingénierie de projets, un climat de défiance entre les entreprises et l'État sont autant de freins pour promouvoir des projets innovants et reproductibles.

Les discontinuités territoriales sont extrêmes entre le littoral et les communes de l'Intérieur. Les villages de l'Intérieur connaissent ainsi des difficultés d'accès aux services essentiels (eau, énergie, habitat, téléphonie et internet) et à l'enseignement (au niveau des collèges et lycées). Un rapport d'information du Sénat¹⁹ a mis en évidence un taux de suicide très élevé chez les jeunes Amérindiens, habitant des villages et hameaux éloignés du littoral, qui se sentent privés d'avenir et écartelés entre deux cultures et deux modes de vie.

Unique territoire continental français d'outre-mer mais aussi européen (la Guyane fait partie des régions ultrapériphériques, dites RUP, de l'Union européenne), récemment passé du statut de département-région à celui de collectivité territoriale²⁰ visant à faciliter la gouvernance administrative, la concurrence est rude avec les pays voisins qui disposent d'atouts similaires en termes de biodiversité, mais qui connaissent des réglementations environnementales et sociales moins exigeantes. L'importance des coûts de production et le niveau « français » des salaires (4 à 10 fois supérieurs) rendent bien peu concurrentielle la faible production guyanaise (essentiellement dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'agro-alimentaire, de la menuiserie et du BTP, si l'on excepte l'or).

Malgré les nombreux efforts réalisés, les formations, y compris celle des apprentissages de base, sont insuffisantes (populations enclavées dans les communes rurales, peu de médiateurs linguistiques à l'école maternelle, éloignement des collèges et lycées pour les jeunes venant des villages et hameaux de l'intérieur²¹, etc).

Le climat social est très tendu²², voire explosif comme les événements récents l'ont montré, en raison notamment d'un taux de chômage important (autour de 22 %²³) et d'un accès à l'emploi particulièrement difficile pour les jeunes dont 60 % n'ont aucun diplôme.

Il est urgent d'apporter des réponses à ces tensions sociales extrêmement vives comme aux forts déséquilibres économiques, sociaux et territoriaux.

et la pêche artisanale vieillissante n'est pas en capacité d'en tirer profit). Des adaptations seraient à négocier .

¹⁹ Rapport d'information du Sénat de décembre 2016, qui comporte 37 propositions. <https://www.senat.fr/themes/rapports-outre-mer.html>

²⁰ La collectivité unique, régie par l'article 73 de la Constitution, devint effective le 1er janvier 2016 en tant que Collectivité territoriale de Guyane (CTG)

²¹ Les communautés amérindiennes, communautés autochtones, qui représentent entre 3 et 6 % de la population guyanaise n'ont pas de droits fonciers, mais des droits d'usage collectifs, « *pour les communautés tirant traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt* ».

²² En a témoigné le mouvement social d'ampleur inédite, engagé depuis le 19 mars 2017, porté par le collectif « *Pou Lagwiyan dékolé* » qui est basé sur des revendications sécuritaires, économiques et sociales, mais aussi sur la méfiance face à l'État, accusé de sous-investissement depuis des décennies.

²³ Si le chiffre du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) établi par l'Insee reste stable, autour de 22 %, le taux d'inactivité et le chômage latent aboutissent à un doublement de ce chiffre (40 000 personnes sans travail).

La loi relative à l'égalité réelle outre-mer²⁴ du 28 février 2017, votée après la publication de plusieurs rapports, dont celui du député Gabriel Serville, attestent de la volonté des pouvoirs publics d'agir en urgence pour le développement économique et social de la Guyane, comme l'ont confirmé les récentes négociations avec l'État sur le territoire. Le Plan de convergence de la Guyane prévu par cette loi, complété par le plan de sortie de crise, appelé « accord de Guyane²⁵ », vise à permettre une stratégie de codéveloppement économique et social à l'horizon de quinze ans. En lien avec l'État, le plan est co-construit par l'ensemble des acteurs du territoire : socio-économiques, organisations associatives et syndicales.

L'« accord de Guyane », signé le 21 avril 2017 par le collectif, les quatre parlementaires guyanais, les présidents de la collectivité territoriale de Guyane et de l'association des maires et par le préfet, au nom du gouvernement, acte « *des mesures qui serviront d'amorçage pour le développement du territoire sur des bases nouvelles (...) et qui repositionneront la Guyane sur une trajectoire d'égalité réelle avec le reste du territoire national (...).* ». « *L'exceptionnelle croissance démographique, l'immensité de son territoire et les ressources naturelles dont elle dispose commandent de penser son développement en des termes différents, innovants* », précise le document.

L'accord de Guyane prévoit ainsi un accompagnement à la création d'entreprise. La mission considère qu'il devra prendre en compte le levier que peut constituer la valorisation de la biodiversité.

1.4. La biodiversité apparaît comme un levier de développement réel, mais délicat à mobiliser si certaines contraintes ne sont pas levées

Avec sa zone économique exclusive de 130 000 km², ses 96 % de surfaces forestières, ses ressources minières et énergétiques et sa biodiversité, la Guyane dispose d'atouts exceptionnels.

Que la biodiversité puisse constituer un des catalyseurs pour assurer le décollage économique de la Guyane, est une évidence pour la mission, par exemple, par la valorisation touristique du patrimoine naturel et la valorisation durable des produits de la forêt, de la mer et du sous-sol (matériaux bois, substances naturelles, ressources halieutiques, argile, ressources minérales...), mais à condition de mieux connaître, de savoir préserver ce potentiel de biodiversité pour les générations futures et de trouver les capitaux, les projets et les compétences nécessaires.

L'autre condition, et pas la moindre, est que la population comprenne qu'il s'agit d'une "richesse" en participant à sa protection et à sa gestion et que l'innovation et la création d'entreprises soient encouragées avec l'appui de l'expertise des différents acteurs publics.

²⁴ Loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant d'autres dispositions en matière sociale et économique <https://www.legifrance.gouv.fr/>

²⁵ L'accord confirme « le plan d'urgence » acté en conseil des ministres le 5 avril à hauteur de 1,86 milliard d'euros, dont 250 millions d'euros pour construire cinq lycées et dix collèges en cinq ans, 300 millions pour une quatre-voies et le doublement d'un pont, 212 millions en faveur de la Collectivité territoriale de Guyane, la construction d'une cité judiciaire à Cayenne et d'une prison à Saint-Laurent-du-Maroni, des renforts de policiers et gendarmes. En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/04/22/en-guyane-un-accord-a-3-milliards-d-euros_5115527_3224.html#WwDMclEP6t9CccWM.99

Si la dynamique de préservation du patrimoine naturel guyanais a bien été enclenchée, notamment avec la création du parc amazonien, en 2007, et avec celle de plusieurs réserves naturelles, la valorisation de ce patrimoine et de la biodiversité reste encore insuffisante et mal maîtrisée. La mobilisation de cette richesse naturelle pourrait cependant apporter une réponse partielle mais réelle pour son développement.

Dans un contexte économique et social fragile, les leviers d'actions sont faibles. Aussi apparaît-il nécessaire à la mission de raisonner sur le moyen et long terme pour poser les bases d'un développement durable. La démarche du plan d'actions s'intègre dans ce contexte particulier ; elle doit être progressive et continue. Sans attendre un miracle économique, le plan d'actions proposé doit permettre de passer à une dynamique territoriale identifiée autour de la biodiversité, soutenue par les habitants eux-mêmes autant que par les acteurs et les partenaires, avec leur acceptation d'un développement de la partie formelle de l'économie.

Enfin, le contexte plaide pour se baser sur les ressources du territoire, des ressources naturelles comme du capital humain, pour privilégier le marché local tout en ayant pour ambition le marché régional voire international sur des produits à forte valeur ajoutée et pour développer de façon privilégiée l'approche micro filières territorialisées, intégrées, respectueuses des modes de vie et des diversités culturelles.

1.4.1. Créer un environnement propice au développement durable des métiers de la biodiversité

Un développement de tout le territoire guyanais n'est envisageable que si des actions de fond, nécessaires bien au-delà du sujet de la biodiversité, sont mises en œuvre. Il est par ailleurs indispensable et urgent de trouver une solution à l'orpaillage clandestin dont les effets désastreux dans les domaines sanitaire, social et environnemental ainsi que pour la sécurité des habitants, des militaires des forces armées en Guyane (FAG) et de la gendarmerie, comme pour l'image du territoire, sont largement connus²⁶.

Ainsi, il apparaît indispensable de :

- sécuriser les flux et biens et personnes, en poursuivant la lutte contre l'orpaillage et les autres activités illégales ;
- améliorer les possibilités de déplacement et de transport des personnes et du fret, en diminuant les coûts afférents ;
- désenclaver les territoires au plan numérique (internet et téléphonie) ;
- adapter la réglementation, lorsque c'est nécessaire, (par exemple, poursuivre le travail sur la question foncière et l'attribution des terrains de l'État, en prenant en compte les modes traditionnels d'accès à la terre et de pratiques culturelles) ;
- faciliter l'accès aux ressources naturelles renouvelables dans le cadre d'une gestion durable co-construite avec les populations (APA²⁷) ;

²⁶ Rapport interministériel (diffusion restreinte) de juin 2013, relatif à la protection du territoire national de Guyane (partie 7 : lutte contre l'orpaillage illégal). Lire aussi les différentes notes d'analyse de l'activité d'orpaillage illégal dans le PAG, établies par l'établissement public du parc national.

²⁷ APA : Accès et partage des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques.

– valoriser réellement la contribution des pratiques et des savoir-faire locaux.

1.4.2. Assurer l'émergence, le développement et le portage de projets de développement durable autour de la biodiversité

Les entretiens conduits dans le cadre de la mission ont montré qu'il existe de nombreuses idées pour développer l'emploi en préservant l'exceptionnelle richesse de la biodiversité guyanaise. Les bonnes volontés sont nombreuses et très actives. Toutefois, beaucoup d'initiatives ne se concrétisent pas faute de porteurs de projets financièrement solides ou du fait de la petite taille des projets.

Il convient de renforcer la capacité des acteurs du territoire en favorisant la transmission des savoir-faire, notamment auprès des jeunes, en mettant en œuvre des dispositifs pérennes de professionnalisation autour de métiers bien identifiés, et leur structuration en micro-filières, encourageant les dynamiques d'apprentissage et de sensibilisation pour favoriser le niveau d'information nécessaire à la compréhension et à l'accompagnement. Il convient aussi d'essayer d'attirer des créateurs d'entreprises valorisant la biodiversité en mobilisant des dispositifs d'aide à la création d'entreprises tels des allègements fiscaux.

De plus, il est nécessaire à ce stade d'aider les porteurs de projets par des dispositifs d'accompagnement technique et administratif, en imaginant un régime de soutien financier plus souple pour les porteurs de projets mobilisant des ressources financières limitées, en faisant la promotion du territoire de son patrimoine naturel et de ses initiatives en métropole, en Europe et en Amérique latine.

Il apparaît indispensable de développer l'appui en matière d'ingénierie financière afin d'inscrire les porteurs de projets autour de la biodiversité dans des démarches entrepreneuriales par des dispositifs qui tiennent compte du contexte local et de viser comme objectifs :

- l'autonomisation et la pérennisation des activités, par exemple, par la facilitation de l'accès au micro-crédit ;
- l'amélioration de la qualité et le respect progressif du cadre réglementaire en lien avec la protection de la biodiversité.

Enfin, il apparaît utile à la mission de pouvoir présenter et faire connaître des exemples de dispositifs innovants et duplicables qui se pratiquent dans d'autres États qui ont fondé une partie de leur développement économique sur le tourisme durable lié à la biodiversité, par exemple par l'analyse des projets financés dans le cadre du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et par un parangonnage dans quelques pays ciblés. La mission considère qu'il serait intéressant de faire connaître des exemples de dispositifs innovants et duplicables qui se pratiquent dans d'autres États (Surinam, Costa Rica, Zimbabwe) qui ont fondé une partie de leur développement économique sur l'écotourisme ou les produits de la biodiversité

1.4.3. Favoriser la mise en place d'un processus participatif autour du plan d'actions pour en débattre, le faire approprier et le lancer au plus vite

Si les dispositifs de soutien proviennent essentiellement de l'État et de ses établissements publics et de la CTG, le développement économique et social doit avant tout être porté par les collectivités et la population. L'État peut cependant faciliter

la mise en place d'un processus qui implique l'ensemble des acteurs locaux : services de l'État et établissements publics, collectivités territoriales, réseaux socio-économiques et associatifs.

Ainsi, une des conditions premières pour créer des emplois et des richesses durables tout en préservant les grands équilibres et la biodiversité en favorisant la bio-économie, l'économie circulaire et l'agro-écologie, est cette appropriation de l'enjeu de développement que constitue la biodiversité pour le territoire par l'ensemble des acteurs. C'est à cette condition, et en améliorant les compétences, que ce potentiel de biodiversité pourra être préservé et valorisé pour les générations futures, en dépassant l'antinomie rhétorique habituelle entre économie et écologie...

La montée en capacité d'une partie de la population relève d'une stratégie de court, moyen et long termes pour la Guyane déjà inscrite dans le contrat de plan État Région (CPER) et dans le schéma d'action régional (SAR). La loi récente sur l'égalité dans les Outre-Mer en offre le cadre, les rapports et les plans publics récents présentent des pistes et offrent des moyens financiers additionnels. Il convient d'agir sur des leviers déjà cités (formation, accompagnement des initiatives locales, en particulier de type économie sociale et solidaire) et sur d'autres leviers qui vont au-delà du champ de cette mission : un marché du travail plus réactif (offre et demande), des outils financiers attractifs et adaptés, à condition qu'ils s'inscrivent dans le respect des grands équilibres de la biodiversité et le respect des hommes.

La mission considère que la Guyane pourrait expérimenter un nouveau modèle de développement, social et écologique autour de la biodiversité reposant sur une gouvernance partagée et renforcée, par l'impulsion d'un travail en commun de tous les acteurs (services de l'État dont PAG, collectivités locales, société civile) autour du plan d'actions proposé afin de le traduire de façon opérationnelle par des objectifs clairs et chiffrés et par des actions pragmatiques et concrètes.

Ce n'est qu'avec ces pré-requis que la biodiversité pourra constituer un véritable levier pour le développement économique et social de la Guyane.

Ainsi, comme l'analyse le rapport Delannoy, qui concerne surtout la métropole, la valorisation de la biodiversité et de ses métiers doit-elle recouvrir deux approches complémentaires, l'une défensive (par exemple : protéger strictement des « hot spots » de la biodiversité, interdire les extractions minières affectant durablement l'environnement), et l'autre, offensive (par exemple : poursuivre la connaissance de la biodiversité terrestre et marine, améliorer la formation de base et professionnalisante, développer la découverte de ce patrimoine, promouvoir des filières vertes, conforter la commande publique, favoriser le portage de projets, mettre en œuvre concrètement les APA)²⁸.

Sans attendre la résolution de tous ces pré-requis qui doivent néanmoins progresser en parallèle, la mission considère qu'un plan d'actions « métiers de la biodiversité » doit être débattu et complété par les acteurs locaux pour traduire leur haut niveau d'ambition et en affiner les propositions. Enfin, sa mise en œuvre, même si elle s'inscrit

²⁸ La mission a noté des points de tension : les dispositions du Pacte d'avenir et de la loi sur la biodiversité déclinant le dispositif de l'accès aux ressources génétiques « APA » (adoptée, votée à l'unanimité par le parlement) sont contestées par une partie des Amérindiens. S'agissant de l'application du décret « APA » : la loi prévoit la création d'un établissement public, vu par la CTG comme devant faire partie du CCTAB, mais il existe une polémique naissante sur la composition de cet établissement public local. Le projet de la Montagne d'or au sud de Saint Laurent du Maroni inquiète et fait débat, il requiert un approvisionnement important en énergie qui nécessite de créer des infrastructures de transport majeures et menace de détruire plusieurs centaines d'hectares de milieux naturels, à proximité immédiate d'une réserve naturelle nationale.

dans des pas de temps différents, doit se mettre en place sans délai pour répondre aux attentes qui sont nombreuses en termes de développement.

Le plan d'actions présentera ainsi des propositions d'actions transversales et d'autres regroupées par grand domaine autour de la recherche et des biotechnologies, de la forêt et du bois, de l'écotourisme, de la pêche et de l'agriculture.

2. Propositions transversales

Pour que la biodiversité constitue un levier pour le développement économique et social guyanais dans le respect des personnes et des grands équilibres naturels, il importe de proposer des pistes d'action pour apporter des réponses aux pré-requis et aux défis auxquels la société et l'économie guyanaise sont confrontées : enjeux de formation à tous les niveaux, enjeux d'accompagnement des porteurs de projet, incitation à l'entrepreneuriat et à l'innovation, enjeux de commande publique.

2.1. Répondre aux enjeux de formation en allant à la rencontre d'une société multiculturelle et peu formée

Les enjeux de formation sont immenses et renvoient à des processus d'inclusion sociale et de construction identitaire dans un pays où une trentaine de langues et de modes de vie se côtoient²⁹. Ces formations doivent par conséquent être adaptées à cette société multiculturelle et faire de cette diversité humaine un atout.

La Guyane fait face à des problèmes concrets d'infrastructures scolaires : un manque d'écoles³⁰. Par ailleurs, beaucoup d'élèves dans le primaire sont allophones. Les élèves en provenance du Surinam sont nombreux. Or, les apprentissages fondamentaux se font en français et beaucoup d'élèves décrochent rapidement pour des raisons linguistiques, l'orientation se fait ensuite souvent par défaut, ce qui constitue un défi en termes d'égalité des chances, souligné par le rectorat à la mission. Développer le bilinguisme dès l'école maternelle est présenté comme une solution mais demanderait beaucoup de moyens.

Les indicateurs sur la formation traduisent l'existence de déséquilibres qui fragilisent la cohésion sociale. Les taux de réussite au baccalauréat sont inférieurs à la moyenne nationale³¹, plus de la moitié des jeunes en lycée sont dans des voies professionnelles, la moitié des inscriptions dans l'enseignement supérieur se fait dans des filières techniques (contre 23 % en moyenne pour la France), le taux de réussite aux BTS est de 50 % (contre 73 % en moyenne pour la France.)³². Les enfants issus des classes moyennes supérieures font le plus souvent leurs études en métropole.

Les besoins sont donc immenses, matériels, humains, tant en formation initiale que continue.

Le rapport récent du groupe d'expertise interministériel sur l'éducation affirme la nécessité d'articuler filières porteuses et formation aux nouveaux métiers. Si l'idée est acquise, la réflexion sur l'articulation entre les formations et les métiers est à peine

²⁹ Il s'agit d'« *offrir à la jeunesse guyanaise d'autres choix que la fonction publique ou la déshérence* » Maire de Montsinéry-Tonegrande février 2017, lettre au président de l'AFB.

³⁰ Il a été indiqué à la mission qu'il faudrait en effet construire un collège tous les ans et un lycée tous les deux ans compte tenu de l'essor démographique. Environ 500 enfants à Cayenne ne sont pas scolarisés faute de place dans des écoles et sont gardés dans des conditions précaires. Les possibilités de logement pour les lycéens et étudiants, qui viennent de l'Intérieur sont limitées et souvent ghettoïsées.

³¹ Les chiffres liés au décrochage sont éloquentes : un peu plus de 2000 jeunes de 16 à 25 ans sont hors du système scolaire sans qualification (soit près de 16 % d'une classe d'âge). Au niveau des orientations, les taux sont actuellement de 53 % en Professionnel et 47 % en GT.

³² Source : note sur l'éducation post bac, Education nationale

naissante. La prospective des métiers et des qualifications, telle que la mène France Stratégie pour la France entière, n'existe en Guyane que pour l'éco-construction.

L'observatoire des métiers de l'économie verte, qui associe le service d'observation et des statistiques du ministère en charge de l'environnement (SoeS), France Stratégie et la direction, de l'animation, de la recherche et des études statistiques du ministère en charge du travail (DARES) pourrait développer une prospective des métiers de la biodiversité pour la Guyane.

1. La mission recommande de développer une prospective des métiers et qualifications pour la Guyane, en mettant l'accent sur les métiers de l'économie verte et de la biodiversité, en lien avec l'observatoire des métiers de l'économie verte.

Une coopération avec la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) Île-de-France, qui a été impliquée dans l'étude prospective sur l'évolution des compétences emploi climat, en Île-de-France (ECECLI) : sur les métiers liés à la croissance verte, étude qui fait référence et qui a permis d'identifier l'évolution des compétences de 35 métiers ou fonctions verts pourrait être l'occasion d'un transfert de méthodes, toutes choses égales par ailleurs³³.

Le rectorat cherche à développer les lycées « métiers ». Deux existent à Cayenne, dans l'hôtellerie-restauration et dans l'automobile. Le besoin de mieux identifier les filières et les métiers de la biodiversité et de structurer la formation continue avec des référentiels, est avéré.

Pour autant, les rapports et études existants sur les métiers de la biodiversité offrent peu de déclinaison Outre-mer et en particulier en Guyane. L'agence française de la biodiversité (AFB) a lancé en ligne le 31 mars 2017 un portail de ressources sur les métiers de la biodiversité³⁴. La Guyane n'y est mentionnée, sous réserve d'une étude plus approfondie, qu'à propos d'un « master en mathématiques et modélisation des sciences économiques et sociales-spécialité gestion des écosystèmes tropicaux », sous la direction des équipes de recherche de l'UMR « Ecologie des forêts de Guyane » ». Le portail de l'AFB résulte d'une refonte des référentiels métiers des gestionnaires d'espaces naturels réalisés entre 2000 et 2016 et du répertoire national des métiers de la biodiversité réalisé en 2012 par le Commissariat général du développement durable (CGDD) dans le cadre du plan métiers du pacte de solidarité écologique. Il a pour objet d'offrir une cartographie des domaines d'activités et des métiers liés à la biodiversité.

Une telle cartographie devrait être déclinée pour la Guyane. Cette déclinaison par l'AFB permettrait de mettre à disposition des acteurs guyanais le socle déjà construit des référentiels de compétence des métiers. Certains statuts spécifiques sont à créer, comme ceux qui favorisent la reconnaissance des métiers des Amérindiens.

2. La mission recommande à l'Agence française de la biodiversité de compléter la cartographie des filières et des métiers de la biodiversité pour la Guyane.

³³ Cf étude ECECLI et sa synthèse sur le site de la DIECCTE Ile de France

³⁴ www.afdbiodiversite.fr/fr/actualites/le-nouveau-portail-de-ressources-sur-les-metiers-de-la-biodiversite-est-en-ligne

2.2. Poursuivre et renforcer l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), en s'appuyant sur les initiatives qui marchent.

L'EEDD contribue à la sensibilisation des enfants à leur environnement et à sa richesse. Cette sensibilisation doit être faite dès le plus jeune âge. L'EEDD est une éducation transversale qui intègre les enjeux du développement durable aux programmes d'enseignement de l'école primaire ainsi qu'aux programmes d'enseignement disciplinaires du collège et du lycée général, technologique et professionnel. Il en est de même pour la formation nationale et académique des enseignants et des personnels d'encadrement. Dans chaque académie, un comité académique est présidé par le recteur et animé par le coordonnateur académique de l'EEDD.

Une annexe présente quelques exemples d'actions de l'EEDD en Guyane³⁵.

De nombreuses actions sont menées par le réseau régional d'éducation à l'environnement, animé par Graine de Guyane.³⁶ L'EEDD est portée par des acteurs locaux.

3. La mission recommande que les contenus de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) relatifs à la biodiversité guyanaise soient enrichis et que les moyens alloués aux partenaires de l'Académie pour l'EEDD soient renforcés.

2.3. Cibler en priorité les jeunes guyanais peu qualifiés dans l'offre de formation à des métiers en lien avec la biodiversité

Plusieurs facteurs plaident pour une action spécifique à l'attention des jeunes peu qualifiés.

La moitié des guyanais de 15 ans et plus non scolarisés n'a pas de diplôme, ils sont 18, 2 % à l'échelle de la France entière en 2011. Le décrochage scolaire est très important : 90% des jeunes de 15 à 17 sont scolarisés mais seulement 36 % des 18 à 24 ans. 28,7 % des jeunes sont repérés en situation d'illettrisme en Guyane contre 4,8 % à l'échelle nationale. Le chômage frappe plus fortement les guyanais sans diplôme, qui représentent 35, 2 % de la population. 77, 6 % des chômeurs en Guyane sont des chômeurs de longue durée, contre 42 % à l'échelle nationale. L'emploi et l'insertion des jeunes constituent donc des priorités pour ce territoire.

Il ressort des divers entretiens conduits par la mission que l'école maritime de Kourou, école privée financée par l'État, n'a pas assez de participants, et n'est donc pas en mesure de former suffisamment de guyanais aux enjeux de la pêche en Guyane. En matière d'agriculture, le lycée Mattiti a bonne réputation mais le niveau des agriculteurs reste faible et il faudrait développer la formation continue. Par ailleurs la formation dans l'agroalimentaire est insuffisante, alors même que la filière aval de ce secteur est en train de se structurer. S'agissant de l'écotourisme, les professionnels rencontrés mentionnent que le BTS de tourisme à Kourou est fondé sur des référentiels nationaux inadaptés en zone tropicale et que les formations existantes ne permettent ni un renouvellement des professionnels du secteur, qui sont âgés, ni à la jeunesse

³⁵ Liste transmise à la mission par le Haut fonctionnaire au développement durable du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement et de la recherche (MENESR)

³⁶ www.graineguyane.org

guyanaise de se spécialiser dans les spécificités amazoniennes. Ils souhaitent la création d'une formation continue dans les métiers de l'écotourisme avec des référentiels adaptés au contexte de la Guyane.

Les perspectives pour les jeunes ayant un bas niveau de qualification existent, mais elles se révèlent actuellement difficiles à concrétiser en quantité suffisante, malgré de nombreuses initiatives, innovantes mais peu reliées entre elles. Dans le contexte guyanais, c'est l'offre de métiers et de formations qui peut tirer la demande de la part des jeunes non qualifiés, et non l'inverse, comme le souligne le recteur. Il s'agit dès lors de *changer d'échelle dans l'offre proposée aux jeunes peu qualifiés*, en articulant filières porteuses et métiers verts ou verdissants, qu'ils soient nouveaux ou traditionnels. L'offre existante est déficiente.

L'urgence démographique et sociale incite à des solutions de court et de moyen termes, à horizon de cinq ans.

Monter une offre de formation diplômante dans les métiers de l'environnement, et en particulier dans ceux liés à la biodiversité, répondrait donc au besoin d'accompagnement des jeunes non qualifiés ou de bas niveau de qualification. Le réseau régional d'éducation à l'environnement, Graine de Guyane, qui réunit une soixantaine de structures associatives, a lancé une réflexion à ce sujet qui mérite une concrétisation avec l'appui des acteurs publics. Graine de Guyane a en particulier monté un parcours de transition écologique pour les jeunes de 16 à 25 ans : un bilan pourrait être tiré de cette expérience, sur la base duquel les acteurs publics pourraient aider cette action à changer d'échelle. Le réseau TE ME UM³⁷, partenaire de Graine de Guyane, pourra aussi être mobilisé.

4. La mission recommande la création d'une task force réunissant les missions locales, Pôle emploi, DEAL, CTG, PAG, DIECCTE, DJSCS et l'ONG Graine de Guyane pour monter une offre de formation diplômante dans les métiers de la biodiversité à destination des jeunes guyanais peu qualifiés.

Cette task force pourrait déboucher dans les six mois sur une offre de formation diplômante pour les bas niveaux de qualification, à construire : à partir d'un constat partagé.

- sur les métiers et filières qui répondent à cet enjeu à la fois social et écologique ;
- sur les formations diplômantes existant sur le territoire en lien avec ces filières ;
- sur les structures qui seraient prêtes à accueillir en service civique à la suite d'une formation de ce type (exemple : structure accueillant un jeune avec un CAP « métier du bois »).

Les métiers de l'animation, le guidage dans l'écotourisme, l'entretien des espaces verts et les métiers de l'agro-écologie, les fonctions de garde dans les réserves, les métiers du bois tels que la construction, la menuiserie, font partie des débouchés qu'une action concertée et déterminée des acteurs peut faire monter en charge.

³⁷ TE ME UM est un programme de formations, d'informations, d'échanges et de coopération à destination des gestionnaires d'espaces naturels des Outre-mer français, géré par l'Aten, désormais intégrée à l'Agence française de la biodiversité.

La DJSCS, direction des jeunes et de la cohésion sociale, pourrait habiliter des formations qualifiantes.

Par ailleurs, le recours aux OPCA, organismes paritaires collecteurs agréés en charge de collecter les obligations financières des entreprises en matière de formation professionnelle, partenaires naturels, semble se heurter à des difficultés, qu'il faudrait résoudre. 2.4 Conforter les avancées dans l'enseignement supérieur par des contenus adaptés à l'égalité des chances des élèves méritants défavorisés

2.4. Conforter les avancées dans l'enseignement supérieur par des contenus adaptés à l'égalité des chances des élèves méritants défavorisés

Sous l'égide de l'université de Guyane, l'offre de formation dans l'enseignement supérieur en matière de biodiversité vient de connaître des avancées.

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche réuni le 19 avril 2017 a en effet validé l'offre de formation proposé par l'université de Guyane pour le prochain contrat quinquennal. Les diplômes accrédités en lien avec les questions de biodiversité comportent plusieurs licences professionnelles et un, voire deux, masters.

Les licences professionnelles recouvrent les domaines suivants :

- Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel ;
- Métiers du tourisme et des loisirs ;
- Métiers du BTP : génie civil et construction ;
- Métiers des ressources naturelles et de la forêt.

L'un des masters est intitulé Biodiversité, écologie, évolution. Le second, sur l'énergie, comporte des enseignements sur les énergies renouvelables incluant les questions de biomasse.

Par ailleurs, toutes les universités ultramarines en partenariat avec les organismes de recherche sont en train de se positionner sur la mise en place d'une école universitaire de recherche Biodiversité/Santé de niveau international, dans le cadre du troisième programme d'investissements d'avenir (PIA3).

L'enjeu à court et moyen terme apparaît double.

Il s'agit d'une part d'assurer qu'une bonne proportion des enseignements dispensés, s'agissant des licences et masters professionnels, intègrent la dimension de durabilité (tourisme durable, habitat et constructions durables) et la transition vers une économie verte, avec, de plus, un enseignement adapté au milieu tropical.

D'autre part, pour faire de ces nouvelles filières un facteur de développement économique et social, il faut les rendre accessibles aux lycéens guyanais qui obtiennent des résultats scolaires satisfaisants mais n'ont pas les moyens de suivre des études supérieures, ou qui n'ont simplement pas l'information sur l'existence de ces nouvelles formations. Mettre en place un dispositif d'accès à ces nouvelles formations pour les lycéens guyanais méritants issus de milieux sociaux défavorisés, grâce à une information et des aides appropriées est un réel défi d'égalité des chances. Les établissements pourraient ainsi repérer les meilleurs éléments, les informer de ces formations et les mobiliser. L'université et le rectorat devraient faciliter l'hébergement de ces étudiants et les aider financièrement.

Ces formations seront inscrites dans le référentiel national des certifications professionnelles, ce qui est essentiel pour que les compétences acquises dans chaque diplôme universitaire soient visibles pour les acteurs socio-économiques. Ce travail de reconnaissance de l'offre de formation est à faire pour toutes les formations, et concerne d'ailleurs tous les territoires ultramarins, comme le souligne le président de l'Université de Guyane.

La validation en avril de ces nouveaux diplômes, qui résulte de la mobilisation de l'Université de Guyane, est d'autant plus importante qu'elle s'inscrit dans un paysage de formations liées aux métiers de l'économie verte insuffisant voire inexistant jusqu'alors.

2.5. Faire des achats publics responsables un levier du développement des métiers et d'une économie respectueuse de la biodiversité

La commande publique en Guyane représente 75 % du PIB (tous secteurs confondus, la part du secteur public local et hospitalier est devenue prépondérante depuis des années). La capacité entrepreneuriale est faible : 60 à 80 % de l'activité économique en Guyane est publique. La commande publique responsable est par conséquent un levier d'action fondamental pour orienter l'économie vers une économie respectueuse de la biodiversité : commandes de bâtiments en bois, écoconstruction, cantines scolaires alimentées de produits de l'agro-écologie, etc.

5. La mission recommande : -de développer la commande publique pour répondre au déficit d'infrastructures (écoles, logements pour lycéens et étudiants) avec des appels à projets qui favorisent l'éco-construction ; -de développer les formations des collectivités locales à la thématique des achats publics éco et socio responsables, formation qui peut être assurée par le CNFPT.

2.6. Répondre à l'enjeu spécifique de la formation et de la professionnalisation des femmes

La formation et la professionnalisation des femmes sont des enjeux centraux pour le développement économique et social de la Guyane³⁸, et pour favoriser l'autonomisation des femmes guyanaises. Si l'on observe la situation des femmes en Guyane au prisme des objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU à l'automne 2015, objectifs réputés indivisibles et auxquels la France a souscrits, on ne peut que constater que des mesures sont nécessaires pour progresser notamment vers l'objectif 5, qui vise à « *parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* »³⁹. L'ODD 5 fait partie des six objectifs qui seront examinés au prochain forum de haut niveau pour le développement durable de l'ONU. La situation de la Guyane mérite au regard de cet objectif une attention particulière. L'ODD15 vise quant à lui à « *préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts..., mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité* ». Les deux objectifs comportent des liens.

³⁸ Même si elle n'augmente plus, la fécondité des jeunes femmes reste élevée en Guyane. En outre, en 2014, le nombre de naissances précoces s'élevait à 80 pour 1000 femmes de 15 à 19 ans, contre 47 au Suriname et 67 au Brésil (source Insee Guyane n°57 , janvier 2017)

³⁹ Les ODD sont au nombre de 17. L'ODD 5 sur l'égalité des genres comporte 10 cibles, parmi lesquelles : participation à égalité des femmes à la vie économique et à tous les niveaux de décision, égal accès aux ressources économiques, accès à la propriété et au contrôle des terres, aux services financiers, aux ressources naturelles.

La reconnaissance des métiers exercés par les femmes peut favoriser la sortie du travail informel, qui est massif. Les femmes en effet transmettent souvent de façon traditionnelle des pratiques respectueuses de l'environnement. Les femmes amérindiennes, dans l'intérieur et sur les fleuves, travaillent sur les abattis, pratiquent la vannerie. Ces activités sont à considérer comme partie intégrante de l'économie guyanaise. La sortie de l'économie informelle est, dans tous les pays en développement, corrélée au progrès économique et social. Dans certaines zones, le troc est largement pratiqué. Nombre de jeunes femmes sont à la recherche de contrats aidés, ou de contrats en service civique, ces derniers concernant plutôt des personnes sans diplôme.

Plusieurs acteurs en Guyane se mobilisent dans des actions en faveur de l'autonomisation des femmes. La Chambre des métiers va à la rencontre des femmes amérindiennes de l'intérieur pour les inciter à se professionnaliser et à se déclarer. La déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, que la mission a rencontrée, mène de front plusieurs domaines d'actions, dans une approche intégrée, nécessaire au développement. La délégation apporte un appui aux familles monoparentales, elle pousse à la reconnaissance des métiers, elle soutient la création de réseaux féminins, tels que le réseau « Guyane Pionnières » qui favorise l'entrepreneuriat féminin. Ce dernier a vu ses adhérentes passer de 12 en 2013 à 300 en 2017 ; son offre de professionnalisation crée aujourd'hui la demande d'un nombre croissant de femmes en matière d'acquisition de compétences, d'aide à la création et la gestion d'entreprise. La déléguée a le projet de créer une école de la citoyenneté et cherche à développer les services à la petite enfance y compris en milieu rural, services qui sont reconnus comme les clés du développement du travail et de l'entrepreneuriat féminin⁴⁰.

Dans ce contexte et au regard des engagements renouvelés de la France dans le cadre des ODD, le renforcement, notamment des moyens de la délégation aux droits des femmes, est à examiner en priorité, pour assurer le déploiement des projets, y compris dans les territoires reculés, et pour amplifier l'accompagnement des femmes.

Les moyens alloués à la formation des femmes, en lien avec les filières de valorisation de la biodiversité ainsi que les aides à l'entrepreneuriat féminin pourraient être renforcés.

2.7. Encourager l'innovation, l'appui à la création d'entreprise et aider les initiatives qui marchent mais qui peinent à changer d'échelle.

Au-delà de la commande publique, le dynamisme des entreprises est central. La biodiversité devrait être davantage valorisée comme avantage comparatif dans la stratégie des entreprises. Force est de constater la faiblesse de l'entrepreneuriat en Guyane. Un des points critiques est sans doute la traduction insuffisante des activités de recherche en activités marchandes, qu'il s'agisse de la valorisation de principes actifs dans les domaines des médicaments, des cosmétiques, du biomimétisme. Une structure comme GDI (Guyane Développement Innovation) assure cette interface entre la recherche et les start up innovantes.

6. La mission recommande à l'Agence française de la biodiversité de faire un bilan des interfaces entre recherche et activités marchandes en Guyane.

⁴⁰ Comme des structures d'accueil d'enfants de deux à trois ans ; trois classes devraient ouvrir prochainement à Cayenne.

Les besoins en ingénierie financière et technique sont importants, l'État, la CTG et les autres collectivités locales ont sans doute à se mobiliser encore plus pour repérer, accompagner, faciliter l'essaimage et la durabilité économique des entreprises qui marchent et innovent dans le domaine de la biodiversité. Il pourrait être lancé un concours des entreprises innovantes développant des produits issus et respectueux de la biodiversité amazonienne pour favoriser l'émergence d'une pépinière d'entreprises et à terme créer le premier cluster de la biodiversité en Guyane.

Des initiatives publiques ont par le passé porté des fruits et peuvent être relancées ou servir de référence. Ainsi, suite aux États généraux de l'Outre-mer, un protocole conclu en mars 2009 prévoyait la mise en place d'un « small business act » et la création de grappes d'entreprises. C'est dans ce cadre que la DATAR avait sélectionné le projet guyanais d'une Maison de la forêt et des bois de Guyane (MFBG). La structure a vu le jour, la filière bois est aujourd'hui la plus structurée (cf infra, troisième partie). D'un coût total de 1 043 000 euros, le fonctionnement de cette structure d'appui multidisciplinaire au service de la filière forêt et bois est financé à la fois par le FEDER, à 70 %, la chambre de commerce et d'industrie, à 21 %, le CNES, à 7 %, et la Région pour 2 % (chiffres 2010). La MFBG regroupe des TPE et PME, qui développent une offre de produits normalisés et écocertifiés et l'innovation technique.

Cet exemple montre, s'il en était besoin, que l'Union européenne est un bailleur de fonds indispensable : la Guyane bénéficie de plus de 607,8 millions d'euros pour la période 2015-2020, en augmentation de 25 % par rapport à l'ancien programme opérationnel de 2007-2013 (hors programme opérationnel Amazonie).

La bonne utilisation des fonds européens est donc aujourd'hui une nécessité pour la Guyane.

Par ailleurs, comme le montre une étude de l'INSEE, les aides publiques apportées aux entreprises en Guyane favorisent une création effective d'emploi. Une entreprise aidée se développe plus vite. Les différentes aides publiques aux entreprises ont été le premier levier disponible depuis 2009 pour concrétiser une action en termes d'emploi, dans un territoire où le tissu économique productif est composé de très petites entreprises, 80% des entreprises n'ayant aucun salarié⁴¹. Le secteur de l'économie sociale et solidaire doit aussi être encouragé.

La mission souhaite que les entreprises qui ont une activité valorisant la biodiversité puissent bénéficier d'un bon accès à ces aides publiques, ce qui suppose une bonne information et un appui en ingénierie administrative et financière.

⁴¹ Cf INSEE Analyses Guyane n°15 « Les aides publiques aux entreprises soutiennent l'emploi », mai 2016

3. Propositions d'actions par filière

Cette partie décline des propositions dans cinq domaines afin de :

- développer la valorisation économique des ressources naturelles du vivant ou bio-ressources, dans une approche par filière pour faire émerger un potentiel important d'emplois. Le plan prévoit par secteur (recherche et biotechnologies, bois, écotourisme, agriculture, pêche et conchyliculture, artisanat,) de développer les métiers, en s'appuyant sur la formation à tous les niveaux et sur l'appropriation par les guyanais de la richesse de leur biodiversité :
- développer des activités à haute valeur ajoutée, par l'amélioration des connaissances et le renforcement de la recherche appliquée qui permettrait la valorisation économique de la biodiversité guyanaise. Cette approche favorise le développement de la Guyane à moyen et long termes, elle peut jouer un effet d'entraînement, mais restera en deçà des attentes en termes de potentiel de création d'emplois.

3.1. La recherche scientifique et le développement des biotechnologies, un avenir prometteur à forte valeur ajoutée

3.1.1. Analyse des éléments de contexte

De nombreux instituts de recherche français et étrangers sont déjà présents en Guyane. Mais la ratification par la France du protocole de Nagoya sur « l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation » et la fixation par loi sur la biodiversité du régime des APA et, notamment, des règles relatives à l'utilisation de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles associées, même s'il était déjà partiellement mis en place dans le cœur du parc amazonien, vont conduire au développement de la bio-prospection en Guyane.

L'accès et le partage des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques (APA) représentent des enjeux considérables en Guyane. L'article L331-15-6 du code de l'environnement soumet l'accès aux ressources génétiques des espèces prélevées dans le Parc amazonien de Guyane ainsi que leur utilisation, à autorisation délivrée par le président du Conseil régional après avis conforme du président du Conseil général et consultation de l'établissement public du parc national. Il prévoit également que la charte du parc définisse les orientations relatives aux conditions d'accès et d'utilisation de ces ressources, notamment en ce qui concerne les modalités du partage des bénéfices pouvant en résulter, « *sur proposition du congrès des élus départementaux et régionaux prévu à l'article L. 5915-1 du code général des collectivités* » et dans « *le respect des principes de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992, en particulier du j de son article 8 et de son article 15.* ».

Mais l'enjeu de la connaissance va au-delà et s'adresse aussi à l'urgence de faire face aux maladies émergentes et aux défis de santé publique dans les milieux amazoniens.

Pour une bonne efficience, il faut veiller à ce que la coordination des activités de formation, d'innovation et de recherche en lien avec les collectivités territoriales et les acteurs du monde socio-économique se poursuive.

L'université de Guyane, autonome depuis le 1er janvier 2015, envisage de développer des réseaux thématiques de formation et de recherche sous des modalités variées (unités mixtes de formation et de recherche, campus des métiers, GIS...). Elle se positionne comme un acteur fondamental pour mettre en place des orientations de recherche répondant aux multiples enjeux de la biodiversité et des formations (DUT, BTS et supérieures) sur la biodiversité et la valorisation des ressources naturelles du vivant et du sous-sol comme sur les technologies innovantes.

Il existe un laboratoire d'excellence avec une « unité évolution écologie des systèmes amazoniens » et une autre « unité mixte écologie des forêts de Guyane ».

Alors que ce laboratoire peut accueillir trente à quarante chercheurs par an, il n'en accueille aujourd'hui qu'une quinzaine et les chercheurs permanents sont rares. On constate aujourd'hui un écart important entre recherche fondamentale et recherche appliquée.

Un effort important de connaissance ciblée est indispensable pour mieux appréhender la diversité, les fonctionnalités des écosystèmes, leur vulnérabilité. De plus, au regard du contexte, pour aborder la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles sur ces territoires, il est indispensable de mieux connaître les ressources, leur vulnérabilité, les pratiques humaines et leurs interactions en impliquant les communautés dans la construction des mesures de gestion.

À cet égard, il est essentiel de compléter de façon ciblée, au moins dans un premier temps, les connaissances et de développer la recherche appliquée pour prendre en compte la biodiversité dans les usages (exploitation forestière et halieutique) et les changements d'usages des terres (agriculture durable, activités minières), par exemple, par des méthodes d'exploitation à faible impact et des méthodes de restauration écologique innovantes. Enfin, il convient de se prémunir du biopiratage avant qu'il ne soit trop tard dans le respect des communautés autochtones et de leurs usages.

3.1.2. Proposition de plan d'actions

Le plan d'actions proposé vise à cibler la recherche publique, partant du principe qu'on ne peut pas tout faire, et à favoriser le rapprochement des laboratoires de recherche et de l'université avec les entreprises qui pourraient développer des projets sur le plan commercial. L'objectif pourrait être de faire de la Guyane un pôle d'excellence de la recherche en Amazonie :

- compléter de manière ciblée la connaissance des écosystèmes et des services écosystémiques : par exemple, les plantes médicinales, les ressources halieutiques, le stock de carbone de la biomasse... ;
- poursuivre le dialogue sur le dispositif d'APA ;
- recenser les savoirs locaux (usages de la biodiversité autour de l'alimentation, de la santé) avec l'appui du PAG de manière participative pour pouvoir les transmettre ;
- améliorer la connaissance des pathologies tropicales amazoniennes ;
- poursuivre la démarche d'inscription des plantes locales à la pharmacopée française ; initier le développement d'applications bio-inspirées pour proposer de nouveaux usages du matériau jusqu'à la biomolécule ;

- favoriser le rapprochement des laboratoires de recherche qui génèrent des emplois à des « start up » qui pourraient se charger du développement technologique ;
- développer les partenariats avec les pays voisins (Brésil, Surinam, Guyana, Caraïbe).

3.2. La forêt et le bois : une filière déjà structurée susceptible de créer des emplois nombreux et variés

3.2.1. Analyse des éléments de contexte

Une exploitation précautionneuse d'une forêt difficilement accessible

La forêt guyanaise est la seule grande forêt tropicale humide de l'Union européenne. D'une surface 8,35 millions d'hectares, soit 15 % de la surface de la France métropole ou la totalité du Portugal, elle est d'une très grande richesse en biodiversité et en potentiel de production : on compte en moyenne pour chaque hectare 300 espèces (contre dix fois moins en métropole), 300 à 350 m³ de grumes et 400 t de biomasse sèche aérienne. On la suppose riche de plus de 1 000 essences (contre une soixantaine en métropole), et beaucoup sont encore méconnues.

Mais elle est très difficilement accessible. L'ONF a ainsi recours au Lidar⁴² pour obtenir un modèle numérique de terrain, ce qui lui permet de limiter les prospections aux zones réellement exploitables (par exemple, en évitant les bas fonds et les fortes pentes) et d'optimiser les pistes de desserte.

L'ONF pratique une gestion différenciée selon les espaces⁴³ : de la surveillance sur le littoral, une gestion multi fonctionnelle (bois d'œuvre et à terme bois énergie) et l'accueil du public sur le domaine forestier permanent relevant du régime forestier (labellisé PEFC : charte d'exploitation à faible impact 5 tiges à l'ha, temps de retour 65 ans contre 10 en moyenne en métropole, croissance lente des arbres...), et la protection générale des milieux, sur le massif forestier intérieur. Par ailleurs, c'est l'ONF qui établit les conventions d'occupation du domaine forestier, conventions minières en particulier.

La particularité de la forêt guyanaise est d'appartenir en exclusivité à l'État. La gestion durable de ce patrimoine naturel a été confié en majeure partie à l'ONF de Guyane. Les prélèvements ne s'effectuent que sur les aires aménagées du domaine forestier permanent, représentant une superficie totale de 2,4 millions d'hectares. Parmi les 90 essences commerciales existantes, l'office autorise annuellement l'exploitation de 47 d'entre elles pour un volume maximum de 215 000m³⁴⁴.

⁴² Lidar est un acronyme de l'expression en langue anglaise «light detection and ranging» ou «laser detection and ranging», qui signifie la télédétection par laser. C'est une technique de mesure à distance fondée sur l'analyse des propriétés d'un faisceau de lumière renvoyé vers son émetteur qui trouve ses applications en topographie (géomorphologie, altimétrie et bathymétrie), géosciences (risques naturels, météorologie) et sciences de l'environnement (étude de la pollution atmosphérique, agronomie, sylviculture) mais aussi dans l'archéologie, la prospection éolienne, la régulation du trafic aérien, le guidage automatique de véhicules terrestres ou spatiaux, ou encore la sécurité routière ou la défense. (Source Wikipédia)

⁴³ Voir carte (annexe 2)

⁴⁴ Cela représente environ 15 400 ha exploitables annuellement.

L'exploitation de la forêt réalisée par l'ONF, qui gère 6,1Mha à l'exception du cœur du PAG (2Mha), est précautionneuse mais coûteuse.

Plus de 90 % de ce produit de première transformation sont absorbés par le marché local où son utilisation est dédiée à trois grands secteurs :

- le BTP (environ 85 %). Le bois scié est principalement destiné à la réalisation de charpentes, menuiseries et revêtements pour la construction de logements, bâtiments scolaires et administratifs, structures d'ouvrages d'art...Il est utilisé essentiellement par la commande publique (collèges, lycées, État, communes aidées par FEDER, opération d'intérêt national) ;
- l'ébénisterie (environ 8 %). L'industrie, ou plutôt l'artisanat, de l'ameublement est faiblement développé en Guyane du fait de coûts de production peu concurrentiels. Ainsi, les produits d'importation occupent une place prépondérante, car ils correspondent davantage au pouvoir d'achat et habitudes de consommation locaux. L'ébénisterie guyanaise se positionne de fait sur des niches haut de gamme ;
- la caisserie et les emballages (environ 7 %). Les principaux destinataires de ces produits se situent sur le marché national des Antilles françaises, la Guadeloupe et la Martinique représentant plus de 90 % des volumes exportés en 2009.

Alors que la forêt couvre 96 % de son territoire, la Guyane a dû importer en 2015 pour 1,2 milliard d'euros de produits du bois.

La quatrième filière industrielle de Guyane

L'exploitation industrielle du bois est une activité relativement récente, qui n'a réellement débuté que dans les années 1960-1970, avec l'installation des premières exploitations forestières. Aujourd'hui, la filière bois représente la quatrième activité économique et elle est devenue une des activités clés pour l'emploi et la création de valeur par l'industrie Guyanaise, avec 210 entreprises, dont 23 petites et très petites entreprises, employant environ 900 personnes.

Les défis à relever

La croissance démographique soutenue de la Guyane (4 %) conduit à des besoins spécifiques. Le bois permet de répondre à certains de ces besoins fondamentaux, notamment pour la construction de logements et la fourniture d'énergie électrique. Ces points sont les deux raisons saillantes ayant conduit à l'étude de la filière bois et de son organisation. La récolte annuelle de bois en Guyane est estimée à environ 75 à 80 000 m³. Après une première transformation, environ 30 000 m³ de bois scié et raboté sont fournis au marché.

La mission partage l'analyse de l'institution d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM) sur les grands défis à relever par la filière qui ont été retenus lors de la conférence du 21 novembre 2016 : *« augmenter l'activité de tous les secteurs (en dépassant le seuil de rentabilité de la filière, en assurant la fluidité de la chaîne de transformation et en diversifiant les approvisionnements et les productions), construire une offre compétitive (marché local du bâtiment, approvisionnement des centrales biomasse), développer le marché à l'export, renforcer le poids économique de la filière (en pérennisant les formations de la filière, en attirant des investisseurs, en suscitant l'adaptation des infrastructures) et maintenir une dynamique de croissance durable et intégrée ».*

La mission considère en effet que le bois local et ses sous-produits valorisés (agglomérés, contreplaqués, lamellés-collés) pourraient devenir un atout encore plus important pour la construction (particuliers et ouvrages publics), de même que l'utilisation de la biomasse ligneuse forestière (bois énergie) ou le développement du bois de construction, pour produire de l'énergie, encore très largement importée. Pour ne pas augmenter de façon inconsidérée la pression sur les zones naturelles les plus accessibles, elle considère qu'il convient cependant de veiller à définir des modes d'utilisation et de gestion, capables de concilier une utilisation efficace des ressources et une gestion durable des milieux forestiers. Il en va de même pour le bois de qualité qui peut être utilisé en ébénisterie ou coutellerie.

Les métiers, et les formations à développer, concernent la gestion forestière durable, les scieries, la transformation (bois énergie, charpentes, matériaux composites à base de bois) mais aussi l'ébénisterie : meubles à forte valeur ajoutée. Ce développement doit se faire dans le respect de la biodiversité et des pratiques durables déclinant la démarche « éviter, réduire et compenser les atteintes à la biodiversité »⁴⁵.

3.2.2. Proposition de plan d'actions

Développer et valoriser les produits et coproduits à forte valeur ajoutée issus des milieux forestiers.

- compléter la structuration de la filière bois, en cours, en s'appuyant sur l'expérience et les compétences de l'opérateur historique qu'est l'ONF ;
- promouvoir une certification des produits bois et leurs dérivés issus des forêts guyanaises ;
- favoriser les innovations dans le domaine de l'éco-construction, en lançant un concours d'entreprises innovantes autour des produits de la forêt amazonienne et respectueuses de la biodiversité : par exemple, isolation thermique (par exemple, panneaux de cellulose), toitures végétalisées à partir de plantes locales, toilettes sèches en zone isolée avec utilisation d'essences locales... ;
- produire des outils de transformation (huiles, produits amylacés), qui pourraient être mutualisés au travers d'une plate-forme de transformation ;
- engager une expérience pilote de plantations de biomasse près d'une grande ville du littoral pour développer une filière énergétique ;
- maîtriser la transition de la forêt vers l'agriculture par une valorisation optimale des produits de la déforestation.

Mettre en place des mesures incitatives pour les entrepreneurs en lien avec les marchés les plus développés, autour de l'exploitation forestière, le sciage-rabotage, la menuiserie et la charpente, la fabrication de matériaux de construction à base de bois. Ces secteurs sont majoritairement constitués de TPE et de micro-entreprises, avec quelques PME dont la taille excède rarement 15 personnes. Il conviendra donc de les aider par du micro-crédit, des réductions de charges, l'embauche d'apprentis.

Renforcer les formations et les structures d'appui professionnelles

Les métiers autour du bois sont nombreux et variés (de peu à extrêmement qualifiés) ; ils appellent des compétences et des qualités diversifiées. Il apparaît donc

⁴⁵ Article L.163-1 du code de l'environnement, issu de la loi sur la biodiversité

indispensable de développer et de promouvoir les formations autour des métiers du bois, de les valoriser en les rendant attractives pour des jeunes guyanais. La mission préconise de les développer en privilégiant l'apprentissage que ce soit dans les métiers de bûcheronnage, de charpente, de fabrication d'aggloméré ou d'ébénisterie.

Il existe déjà des structures d'appui interprofessionnelles. L'Interprobois Guyane anime les concertations intra et inter professionnelles, promeut des entreprises, des métiers, des produits, suit les grands dossiers (Octroi de mer, schémas régionaux...) et promeut l'écocertification en accompagnant les entreprises. Le centre technique du bois et de la forêt (CTBF) Guyane est chargé de la qualification des essences et des produits et des normalisations, de l'information et des formations techniques. Mais au-delà, cette sensibilisation à ces métiers doit se faire dès le collège en faisant connaître aux collégiens et en mettant en place, de façon délocalisée, des formations professionnalisantes.

Développer l'utilisation de nouvelles essences pour la construction ou l'ameublement

Aujourd'hui, trois espèces sont principalement exploitées : l'Angélique, le Gonfolfo et le Grion franc. La mission considère qu'il faudrait aller vers une diversification des prélèvements d'espèces commerciales. Cela suppose un effort à faire pour certifier d'autres essences, qui est l'un des objectifs de la maison du bois en Guyane. Les besoins en termes de construction sont énormes y compris de meubles d'école, par exemple, d'où un effet majeur est à attendre de la commande publique.

Par ailleurs, les opportunités d'exportation de produits à forte valeur ajoutée issus d'autres essences, naturellement intéressantes, comme les bois de couleur, sont réelles ; ceux-ci pourraient être labellisés d'un nom attractif comme « Amazonie Guyane française ». Il pourrait être avantageux du point de vue commercial de les exporter aux Antilles et en métropole, soit bruts, soit transformés et pourrait constituer un marché de niche intéressant.

Valoriser les produits secondaires de l'exploitation forestière (biomasse)

Seul le bois d'œuvre est aujourd'hui valorisé, les produits secondaires sont laissés sur place. L'idée est de les valoriser en biomasse, neutre en bilan carbone (au lieu de pourrir en forêt, ils seraient brûlés pour fournir de l'énergie). Pour cela il serait indispensable de renforcer les pistes. Plusieurs projets peinent cependant aujourd'hui à se concrétiser même si, en Guyane, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)⁴⁶ a fait le choix de favoriser la synergie entre la filière bois et celle de la biomasse qui permet de générer de l'énergie, notamment sous forme électrique et calorifique. En effet, il est possible de combiner leurs activités de manière complémentaire, ce qui se traduit par la valorisation énergétique des produits connexes de la filière bois (sous-produits non exploités) dans des brûleurs générant de l'électricité.

La mission rappelle que les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte⁴⁷ pour les départements d'outre-mer sont l'atteinte d'une proportion de 50 % d'énergies renouvelables dans le bilan d'énergie finale⁴⁸ en 2020 et de l'autonomie énergétique en 2030.

⁴⁶Selon la PPE, la proportion actuelle d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale est inférieure à 20 % et le territoire dépend aujourd'hui à 80 % des importations d'énergie.

⁴⁷Article L. 100-4, code de l'énergie : « I.-La politique énergétique nationale a pour objectifs : [...] 8° De parvenir à l'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer à l'horizon 2030, avec, comme objectif intermédiaire, 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 »

Contrairement à ce que l'on observe en général dans le reste de la filière bois, les cinq entreprises représentantes du secteur de l'énergie sont des filiales de grands groupes : ABIODIS (Groupe Fabbri), EDF EN (Groupe EDF), ENDEL (Groupe GDF-Suez), NEOEN (Groupe Direct Énergie) et VOLTALIA (famille Mulliez – groupe Auchan).

La mission recommande de comparer l'intérêt de développer la biomasse sur les « défriches agricoles », ou au moyen de cultures énergétiques, ou sur la forêt primaire hors projet agricole mais respectant les règles de l'ONF⁴⁹ et du domaine forestier permanent. Selon le mode de production retenu, la production d'électricité par la biomasse peut contribuer à réduire nettement les émissions de gaz à effet de serre ou, au contraire, être aussi émetteur que le thermique fossile⁵⁰ tout en entraînant une diminution de la forêt primaire de Guyane.

Par ailleurs, les sous-produits pourraient aussi utilement être valorisés par des petites unités de fabrication d'agglomérés qui pourraient être utilisés sur place comme matériaux de construction. Pour valoriser les connexes de scierie, il convient de faire émerger la fabrication de panneaux en lamellé collé ou en bois massif reconstitué, ce qui suppose de développer les formations, de donner des aides incitatives à des entreprises pour des projets innovants et reproductibles et d'aider les investissements indispensables.

3.3. L'écotourisme, une filière d'avenir pourvoyeuse d'emplois et créatrice de richesses

3.3.1. Analyse des éléments de contexte

Si la Guyane se prête mal au tourisme balnéaire classique, l'écotourisme suscite de plus en plus d'intérêt auprès des populations du monde entier et apparaît comme une piste de premier plan au vu de la richesse de la biodiversité guyanaise. Selon la mission, son développement devrait être basé sur les principes mêmes qui sous-tendent sa durabilité, à savoir le respect des populations et des milieux naturels, leur découverte, leur valorisation par des produits touristiques attractifs dans un climat de sécurité.

⁴⁸ Définitions tirées du bilan énergétique de la France (juillet 2015 commissariat général au développement durable) <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-bilan-energetique-de-la-France,5823.html>

Énergie primaire : énergie brute, c'est-à-dire non transformée après extraction (houille, lignite, pétrole brut, gaz naturel, électricité primaire). En d'autres termes, il s'agit de l'énergie tirée de la nature (soleil, fleuves ou vent) ou contenue dans les produits énergétiques tirés de la nature (comme les combustibles fossiles ou le bois) avant transformation.

Énergie finale : énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale (essence à la pompe, électricité à foyer, gaz pour chauffer une serre...).

Consommation finale énergétique : désigne les livraisons de produits à des consommateurs pour des activités autres que la conversion ou la transformation de combustibles. Elle exclut aussi les énergies utilisées en tant que matière première (dans la pétrochimie ou la fabrication d'engrais par exemple), appelée consommation finale (d'énergie) non énergétique.

⁴⁹ 2,4 millions d'hectares gérés par l'ONF constituent un « domaine forestier permanent » (DFP). Le DFP désigne, d'un point de vue réglementaire, toutes les zones à vocation forestière stricte du Nord de la Guyane. Il inclut les réserves naturelles des Nouragues et de la Trinité, la réserve biologique intégrale de Lucifer Dékou-Dékou, les réserves biologiques intégrales en projet de l'est de la Guyane, mais aussi les principaux massifs de production de bois du territoire.

⁵⁰ Etude de l'ADEME (« synthèse et explication de l'exploitation bois énergie dans la forêt guyanaise et du bilan carbone de la filière », du 31 août 2011), qui s'appuie sur les estimations de l'ONF et évalue dans certains cas les émissions de cette filière à 880 gCO₂/kWh électrique.

La deuxième filière économique du territoire

La filière de l'écotourisme peut être considérée comme une filière d'avenir pour la Guyane, pourvoyeuse d'emplois et créatrice de richesses. Le tourisme occupe déjà une place importante dans l'économie guyanaise ; elle représente la deuxième filière économique du territoire avec 9 % du PIB en intégrant les comptes satellites du tourisme. La demande globale était évaluée à 110 000 visiteurs en 2012. Cependant la filière apparaît fragile dans un contexte où des pays d'Amérique latine (Costa Rica) et des Caraïbes ont développé des offres de grande qualité et très compétitives en matière d'écotourisme, sans parler de celle du Zimbabwe en Afrique.

Les atouts et faiblesses actuels de la filière

Parmi les atouts, la biodiversité unique de la Guyane, la présence de la base spatiale de Kourou, un territoire européen, ce qui véhicule une image positive. Parmi les faiblesses, une absence de stratégie concertée entre les acteurs à l'échelle du territoire, une structuration inexistante de la filière, qui ne permet pas de mobiliser de l'amont (formation) vers l'aval (diversité des entreprises impliquées, hôtellerie et restauration correspondant à différents types d'offres, services), enfin, un manque d'infrastructures collectives.

Si les opportunités de développement existent, des menaces pèsent sur cette potentialité : les problèmes de sécurité, dont ceux liés à l'orpaillage illégal; la pression du braconnage et de la chasse en l'absence d'une réglementation dédiée; une réglementation parfois inadaptée: c'est le cas notamment de certaines règles édictées au niveau de l'État qui sont aujourd'hui considérées par certains acteurs⁵¹ comme une source de difficultés. Il arrive en effet parfois que ces règles et normes soient prises en réaction à des événements ponctuels⁵² ou ne tiennent pas compte des contraintes locales ni de l'existant⁵³. Enfin, à la fois faiblesse et menace sur le potentiel du secteur, la capacité d'accueil (logdes, capacité hôtelière) est insuffisante pour absorber la demande, elle devrait se transformer considérablement si s'accroissait la demande d'une clientèle ayant des exigences à la hauteur de ce qu'offrent certains pays voisins. .

La filière touristique ne dispose à l'heure actuelle d'aucune stratégie de développement, ce qui s'explique par un manque de concertation au niveau institutionnel⁵⁴. Les résultats de cette situation sont notamment la promotion défailante de l'offre (précédemment soulignée), le manque de structuration de la filière et un dispositif d'aides peu lisible. La structuration stratégique permettrait une optimisation du système d'offre par synergie entre les secteurs : en Guyane, la conséquence du manque de stratégie est par exemple l'inexistence d'offres complètes (package all-inclusive). La filière actuelle se résume pour l'instant à une somme d'expériences isolées et non coordonnées dont les résultats, s'ils ne sont pas négligeables, pourraient être optimisés. Ce défaut de structuration rend la filière fragile, notamment face à la croissance du tourisme dans les pays voisins⁵⁵. Les aides sont dispersées et ne répondent pas à une action d'ensemble. Les acteurs de la filière ont une bonne

⁵¹ Exemple : les réglementations sur l'approvisionnement en eau dans les sites isolés sont issues de normes européennes. Les sites isolés doivent désormais fournir de l'eau de boisson et de toilettes issue de forages. Les pratiques consistant à purifier l'eau de rivière ne sont plus admises alors que l'eau est faiblement contaminée en Guyane. Aucun financement n'est prévu pour répondre à ces nouvelles contraintes.

⁵² Exemple : arrêté de non circulation dans une zone à la suite de l'égarement de randonneurs.

⁵³ Exemple : des reclassements de sites (réserves ...) mettant en péril des activités éco-touristiques.

⁵⁴ Le tourisme est en effet piloté par différentes échelles d'action publique : locale, régionale, nationale.

perception des efforts publics, mais ils ne savent que rarement où se tourner pour trouver de l'appui, qu'il soit financier ou technique.

3.3.2. Proposition de plan d'actions

La mission recommande l'élaboration d'une stratégie concertée de développement de la filière sous l'impulsion de l'État et des collectivités, pour développer une offre plus importante, et répondant à des durées de séjour et à des budgets variés, pour aussi permettre aux différents acteurs de mieux connaître les différentes aides existantes.

Cette stratégie pourrait comporter plusieurs volets :

Développer un écotourisme haut de gamme autour de quelques « hot spots » de biodiversité

Ces hot spots (par exemple, Petit Saut, Marais de Kaw..) doivent être accessibles, mais il faut mettre en place de façon volontariste et forte une préservation de l'environnement et la restauration des capacités naturelles permettant de maintenir des milieux naturels de qualité. Ces hot spots sont susceptibles, si ces conditions sont réunies, d'offrir une qualité d'écotourisme d'un niveau international reconnu.

Protéger strictement ces hot spots, que l'on souhaite réserver à un tourisme de nature, de découverte de la biodiversité, est indispensable, car la pression du braconnage et de la chasse sur les espèces animales dans les zones relativement proches des villes et villages, et accessibles en pirogue, est telle que l'on n'y voit presque plus d'animaux⁵⁶. Cela suppose d'y interdire la chasse et de contrôler le braconnage de façon stricte en les faisant surveiller par des gardes assermentés. La situation de la chasse en Guyane est unique par rapport aux autres départements d'outre-mer puisque l'article L.420.4 du Code de l'environnement prévoit que la partie chasse du même code n'y est pas applicable à l'exception des dispositions relatives à l'ONCFS. Cette situation vient récemment d'évoluer avec la loi égalité réelle Outre-Mer, qui prévoit un permis de chasser obligatoire en Guyane. Il faudra passer un examen *« dont les épreuves sont adaptées aux spécificités du territoire de la Guyane en ce qui concerne la chasse, la forêt, les espèces présentes et les règles de sécurité »*. Cet examen ne concerne pas les personnes majeures, vivant en Guyane, et qui chassent déjà. Elles devront cependant demander un permis au préfet d'ici le 1er janvier 2020.

Cependant, il est déjà possible pour le préfet de prendre un certain nombre de décisions par arrêté relatives à la capture, aux périodes et quotas de prélèvement, au territoire, au bénéficiaire de l'autorisation de capture. En effet, l'arrêté ministériel du 10 août 2006, relatif à la capture d'espèces animales non domestiques dans le département de la Guyane et modifiant l'arrêté du 27 mars 1995 portant sur la

⁵⁵ Le Suriname est en train de se positionner en tant que hub régional, ce qui pourrait conduire à capter une partie du flux de touristes. Le tourisme guyanais est actuellement en « mode rattrapage », notamment sur la capacité d'accueil qui rend difficile la vente de la destination, notamment pour les groupes.

⁵⁶ En Guyane, il n'y a pas encore de permis de chasse ou de permis de port d'arme. Il existe cependant 3 niveaux de protection pour les animaux :

- les espèces intégralement protégées : kwata (atèle), saki-satan, saki à face pale, grand cabassou, ocelot, puma, jaguar (dans la limite de la mise en danger des populations), autres félins, aras et autres perroquets, caïman noir, tortues marines...
- les espèces chassables mais non commercialisables : paresseux, caïman à lunette, caïman rouge, toucans, tortue charbonnière, singe hurleur, macaque, etc.
- les espèces non protégées : pécari à lèvres blanches, pécari à collier, agouti, tatou à neuf bandes, maïpouri, cabiai, paca, agami, hoco, maraï, iguane.

réglementation du commerce des espèces non domestiques, autorise la mise en place en Guyane d'une réglementation spécifique au département respectant au mieux les contraintes et les spécificités locales. Cette réglementation préfectorale permet de mettre en valeur le travail de concertation locale et d'avoir une réactivité importante face aux enjeux locaux de conservation des activités traditionnelles et de la biodiversité.

L'écotourisme de niche, à forte valeur ajoutée, pour les amateurs éclairés d'observation de la biodiversité pourrait alors y tenir une place importante. Cet écotourisme pourrait constituer un segment de luxe pour la filière.

Développer aussi des offres pour répondre à des demandes et à des budgets variés

Ces offres permettront de satisfaire tant les populations guyanaises et antillaises (la Guyane est reliée quotidiennement par avion aux Antilles françaises) que la clientèle métropolitaine, nord européenne, à fort potentiel, et internationale. Des kits complets d'offre touristique devraient pouvoir être offerts, ils n'existent pas aujourd'hui, à l'exception de l'initiative de trois guides dans le haut Maroni qui cherchent à développer une offre d'une dizaine de jours. Le tourisme de passage, tel celui lié à la fréquentation de la base spatiale de Kourou, par exemple, devrait pouvoir également être satisfait. Il convient d'améliorer le confort et l'accessibilité pour les familles, ce qui permettrait de modifier l'image actuelle de l'écotourisme en Guyane.

Pour développer ce plan d'actions, il faudrait :

- commencer par assurer la sécurité en poursuivant sans relâche les efforts de lutte contre l'orpaillage illégal ;
- favoriser le portage de projets tant au niveau des communes que des entrepreneurs privés par des dispositifs innovants et adaptés. Les contrats de développement territorial existants, comme « destination Maroni », « destination Approuage Oyapock », « Coeur de Guyane » et « littoral », pourraient être complétés et démultipliés. Des projets « vitrines » de type éco-lodge flottant ou lodge sur la canopée, ou des séjours à thème pour les amateurs de papillons, de coléoptères, d'orchidées, d'aquariophilie pourraient être attractifs ;
- mettre en place des formations et des appuis à l'ingénierie de projets pour améliorer la qualité de l'accueil dans le respect des écosystèmes et aussi des formations et des appuis à l'ingénierie financière, tant pour savoir faire appel à des fonds publics (européens, notamment) et privés que pour faciliter l'accès au crédit et au micro-crédit. Ces formations doivent privilégier l'apprentissage et pouvoir s'appuyer à la fois sur les acteurs de l'enseignement, et sur les socio-professionnels ou les associations ;
- développer des formations spécifiques aux métiers directs et indirects de l'offre éco-touristique. Ces métiers sont l'accompagnement, le guidage, y compris en pirogue (piroguiers), le monitorat forestier, l'orientation, la découverte, les métiers de bureaux d'études dans la préservation et restauration de la biodiversité, la création de sentiers, de platelages ; hébergement, restauration et gastronomie ;
- soutenir la fabrication de produits artisanaux issus de la biodiversité ou des cultures locales: les objets issus de la vannerie (tamis, paniers) ; les objets issus des graines (bijouterie), du bois (artisanat d'art), encourager les métiers d'art (le statut ou métier de maître d'art pourrait être reconnu par le ministère de la Culture comme le demande le PAG) ; encourager les produits gastronomiques de niche tels que miel, confitures, chocolat, piments, fleurs et autres produits locaux ;

- créer un BTS d'écotourisme avec des référentiels adaptés à l'Amazonie ; développer parallèlement des modules sur l'écotourisme dans les formations commerciales ;
- développer les échanges d'étudiants guyanais en écotourisme avec le Costa Rica. Le Costa Rica a fait du développement de l'écotourisme sa priorité depuis le début des années 90. Le gouvernement a développé une grande variété de produits compétitifs, une hospitalité de qualité, il a su entraîner l'implication d'entreprises de toutes tailles dans une approche de tourisme durable. C'est un exemple de structuration de filière. Le gouvernement a notamment créé un *label pour un tourisme durable* , qui a permis de différencier les entreprises du secteur du tourisme en fonction de leur respect d'un modèle de gestion de la ressource naturelle, culturelle et sociale durable. Il a aussi encadré l'investissement privé dans le secteur du tourisme durable grâce à un *programme dans les aires sauvages protégées* qui régleme le type d'infrastructures que les entreprises peuvent créer ;
- impliquer les distributeurs et les magasins dans les grandes villes et à l'aéroport de Cayenne pour vendre les productions artisanales et artistiques issues de la biodiversité, qui sont très peu diffusés actuellement ;
- contribuer à faire revenir les animaux dans les zones parcourues par les touristes en y interdisant strictement la chasse et en luttant contre le braconnage. Créer des « brigades vertes », équipes mobiles ou fixes basées sur un spot touristique pour sensibiliser à l'environnement, lutter contre l'incivilité, après une formation ad hoc. Le portage pourrait être partagé entre l'État et les collectivités territoriales, voire des entrepreneurs privés. Cela permettrait de décliner concrètement les politiques de l'environnement, de la jeunesse et de l'aménagement du territoire . Les brigades pourraient faire l'objet de contrats aidés par les communes, ou faire partie des métiers exercés par le personnel des collectivités locales ;
- faciliter l'accès en Guyane par les lignes aériennes et le développement de produits « clés en mains » par des opérateurs fiables ;
- communiquer positivement sur la destination Guyane en complétant l'observatoire du tourisme, mis en place en 2015 par le Comité du Tourisme de Guyane, pour qu'il constitue un véritable outil au service des opérateurs, et le site internet du tourisme et des loisirs en Guyane à visée internationale Guyane-Amazonie.fr pour qu'il joue un véritable rôle d'appel auprès des clientèles dans un contexte où la Guyane n'est pas toujours perçue positivement par rapport à certaines destinations voisines moins coûteuses.

JAL VOYAGES : un opérateur historique de l'écotourisme en Guyane

« Jal voyages est une société indépendante de plus de 30 ans. Elle compte aujourd'hui entre dix et vingt collaborateurs qui accueillent annuellement plus de 10 000 touristes et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre d'un million d'euros.

Cette PME est un acteur « historique » de l'éco-tourisme guyanais, connue grâce notamment aux écolodges des marais de Kaw alliant tourisme à la découverte de la nature et de la biodiversité .

Son directeur, Jean-Louis Antoine, convaincu des atouts de la Guyane, identifie plusieurs freins au développement de l'écotourisme : l'absence de vision partagée, le statut de réserve qui aboutit au fait que toute activité humaine ne peut exister que par dérogation, la situation de certaines infrastructures. Il plaide pour une formation plus large de guides amazoniens spécialisés, une formation des élus aux enjeux de la biodiversité.

Jal Voyages envisage d'investir massivement, et particulièrement dans la construction de nouvelles infrastructures ou le rachat de campements ou bâtiments abandonnés. A défaut de financements bancaires, ces projets, pouvant dépasser un million d'euros d'investissement, seraient principalement financés par des fonds propres et le concours des financements européens.

3.4. La pêche, un secteur à fort potentiel encore trop peu exploité

3.4.1. Analyse des éléments de contexte

La Guyane dispose d'une façade maritime de 350 km et d'une zone économique exclusive (ZEE) de 130 000 km². La pêche constitue une activité économique importante qui alimente une partie des marchés de Guyane, des Antilles et aussi de la métropole. L'activité se partage entre artisans sur les petits fonds et armateurs vénézuéliens sous licence CEE⁵⁷.

Selon un rapport de l'IEDOM, on comptait au 1er trimestre 2011, 1 179 pêcheurs actifs affiliés à l'établissement national des invalides de la Marine (ENIM) pour 547 marins, et une centaine d'emplois dans les entreprises à terre ce qui représenterait environ 1 279 personnes. Une vingtaine d'emplois existerait dans la filière aquacole : toutes activités confondues, le secteur halieutique représenterait donc aujourd'hui environ 1 300 personnes.

Les ressources halieutiques sont en bon état, certaines d'elles offrent la possibilité d'un accroissement de la pression de pêche. Aujourd'hui, l'IFREMER relève que les trois segments qui valorisent les ressources halieutiques en Guyane sont :

- la pêche côtière. Elle nourrit le marché local (Acoupa, Croupia, Loubine, Carangue, Mulet, Requin, Mérou...). Elle compte environ 160 navires, soit une centaine d'armateurs, qui prélèvent 2 500 à 3 000 t par an au filet maillant dérivant, peu sélectif (mailles de 80 mm, assez larges et 20 % des captures sont

⁵⁷ Ils sont tenus de débarquer 75 % de leur prise en Guyane.

rejetées). L'état des stocks est mal connu du fait de la nature artisanale de la pêche. L'Acoupa rouge représente à lui seul 30 ou 40 % des captures, il est aussi pêché pour ses vessies natatoires, 100 fois plus chères que la chair de ce poisson. Ces vessies partent vers les marchés asiatiques via le Brésil.

- la pêche à la crevette. Le port du Larivot compte 15 navires chalutiers, appartenant à trois armateurs (maillage très fin qui ramasse tout mais le filet comporte un dispositif d'échappement des gros animaux : tortues, dauphins), qui prélèvent environ 1 000 t ⁵⁸ (programme financé par le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche FEAMP pour évaluer le stock).
- la pêche aux vivaneaux. Elle occupe 41 navires vénézuéliens qui prélèvent 1 700 tonnes par an. La pêche se fait aux hameçons, par des navires dits « tapouilles » la plus grande partie des prises est exportée vers les Antilles où le Vivaneau était pêché au casier et qui y est très apprécié.

Toutefois, selon une étude de l'Ifremer de 2010, la pêche illégale représenterait un volume 2,5 à 3 fois supérieur à la pêche légale et conduit à une surexploitation de la ressource. Au vu de l'importance de cette pêche illégale, les moyens actuels de surveillance sont notoirement insuffisants.

De plus, il y a très peu de pêcheurs nationaux et pas d'armateur embarqué à bord. Si les propriétaires des navires sont dans certains cas français, les équipages sont quasi exclusivement de nationalité étrangère⁵⁹ (90 % de Brésiliens) payés à la part, et il n'existe pas de formation aux métiers de la pêche même s'il existe des formations pour apprendre à naviguer et un Bac pro pour la transformation (il existe en Guyane, depuis un an seulement, une usine de transformation, la COGUMER qui produit des filets surgelés, très appréciés). Les navires sortent habituellement à la journée.

Il reste un très gros potentiel d'exploitation pour la pêche hauturière. La CTG s'y intéresse, mais il nécessite des navires plus gros donc des investissements alors que l'Europe ne veut plus financer de nouveaux outils de pêche. Les infrastructures à terre⁶⁰ sont archaïques (peu d'hygiène, aucun aménagement spécifique à la pêche) et il n'existe pas en Guyane de chantier naval permettant l'entretien et la maintenance des navires industriels. Il n'y a pas non plus de chantier de construction bois, qui pourrait répondre à un besoin d'une partie de la flotte artisanale, alors qu'il en existe pour la fibre de verre et l'aluminium.

Selon un rapport de l'AFD de 2011 sur une mission pêche en Guyane, la Guyane est le seul DOM à ne pas disposer de structure bancaire dédiée au secteur, comme le Crédit maritime⁶¹.

Le prix de vente du poisson est très bas environ 6€ en supermarché (concurrence du poulet surgelé d'importation à moins de 2 € le kilo). L'IFREMER considère que ce prix doit être augmenté, pour que les petits navires se mettent dans la légalité. Les sous-produits de la pêche ne sont pas valorisés.

Malgré les faiblesses relevées, l'analyse du contexte est très encourageante, car la Guyane dispose de ressources halieutiques qui ont été gérées de façon durable en dépit d'une augmentation de la pression par le secteur informel. L'exploitation durable

⁵⁸ En 2005, on comptait au Larivot 15 navires et 5000 tonnes de crevettes prélevées. La crise fait suite à la forte importation de crevettes asiatiques (effet quantité/prix) et à la diminution des stocks.

⁵⁹ C'est un moyen d'obtenir des papiers et de travailler ensuite dans les chantiers (mines, bâtiments).

⁶⁰ Les ports de pêche relèvent des collectivités territoriales.

⁶¹ Établissement dont la mission est de faciliter les activités liées à la pêche et à la conchyliculture.

des produits de la mer et sa transformation méritent d'être véritablement structurées et améliorées pour pouvoir se développer et valoriser le très haut potentiel des ressources halieutiques de la ZEE.

3.4.2. Proposition de plan d'actions

L'impact économique de ce secteur est important et peut être encore largement développé. Le plan d'actions proposé vise à développer et valoriser les produits de la mer et leur transformation à forte valeur ajoutée. Il ressort pour partie, de l'État (connaissance, surveillance), pour partie, des collectivités (ports), et des professionnels. Il nécessite de développer la connaissance de la ressource, de mettre en place les formations professionnalisantes adaptées aux métiers de la pêche, de moderniser la filière et les équipements dans le respect des règles sociales et environnementales, de travailler dans la légalité. Il faudra aussi définir le document stratégique de bassin maritime, prévu à l'article L.219-6 de la loi biodiversité.

Les actions à mettre en œuvre :

- acquérir une meilleure connaissance des stocks ;
- lutter contre la pêche illégale en se dotant des moyens matériels et humains pour assurer le contrôle des navires ;
- structurer et organiser la filière de pêche ;
- développer un partenariat régional avec le Brésil et le Surinam autour de la pêche pour mettre en place des modalités d'exploitation durable de la ressource ;
- mieux valoriser les prix de vente pour assurer une rémunération correcte des pêcheurs ;
- développer des formations aux métiers de la mer en mobilisant l'interprofession et en associant secteur public et secteur privé, armateurs, industriels, transformateurs pour promouvoir une filière dans des conditions sociales et environnementales dignes de la France et de l'Europe ;
- développer les infrastructures et les services pour la pêche professionnelle ;
- promouvoir une filière de transformation moderne, innovante tournée vers l'export ;
- valoriser les farines, les huiles ou prendre des molécules sur peaux de poissons mais cela nécessite des approvisionnements réguliers et en quantité suffisante ;
- favoriser l'émergence de projets d'aquaculture continentale et en eau douce par des partenariats techniques et financiers ;
- favoriser l'émergence de projets expérimentaux, à l'instar de celui de création d'une ferme expérimentale de production d'huîtres de palétuviers « *Crassostrea Gasar* », à Montsinéry-Tonegrande ;
- utiliser des équipements qui ne portent pas atteinte aux mammifères marins et aux tortues, comme les filets sélectifs dont sont désormais équipés les crevettiers⁶² ;
- sensibiliser le grand public par la création d'un aquarium pour faire découvrir les richesses des eaux guyanaises et susciter des vocations pour la mer et ses métiers ;

⁶² Chaluts dotés d'un système d'exclusion appelé TTED (trash and turtle exclude device) qui évitent la capture de requins, de mammifères marins et de tortues.

- plaider une exception guyanaise pour permettre le financement de navires adaptés à la pêche hauturière ;
- structurer la pêche en mer amateur et la pêche au gros à des fins touristiques.

3.5. L'agriculture durable, un secteur à développer pour créer des emplois et réduire le poids des importations

3.5.1. Analyse des éléments de contexte

La Guyane compte environ 6 000 agriculteurs dont 100 seulement sont des professionnels, et 5 500 qui pratiquent l'agriculture vivrière.

En Guyane, l'immense majorité des produits alimentaires consommés est importée. *« Avec le maraîchage, nous produisons 80 % de la consommation locale⁶³, mais en ce qui concerne l'élevage bovin, seulement 20 %. Pour les ovins et les caprins, c'est 5 %. Et pour le poulet de chair, 0,1 % ! »* constate Christian Epailly, président de la FDSEA Guyane (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles). Les coûts de production étant 40 à 50 % plus élevés qu'en métropole, les prix de vente sont donc plus élevés et pas concurrentiels face aux produits d'importation.

Avec l'accroissement de la demande liée à la croissance démographique continue, il est urgent de promouvoir une agriculture locale respectueuse de l'environnement pour nourrir la population sainement en diminuant la facture liée à l'importation de denrées alimentaires.

Les sols agricoles sont pauvres et appellent des techniques culturales spécifiques à très fort flux de matière organique et la présence de ravageurs appelle celle d'insecticides.

S'il existe une agriculture professionnelle (communauté Mhong de Cacao⁶⁴) et si l'agriculture traditionnelle sur abattis autour du Maroni nourrit environ 50 000 personnes, le potentiel local pour une agriculture durable reste encore très largement à développer. Les pratiques de brûlis itinérant sur abattis et de jardin créole, traditionnelles en Guyane, se révèlent notoirement insuffisantes pour faire face à la demande.

La forêt humide de Guyane s'est paradoxalement développée sur un des sols les plus pauvres du monde en azote, en potassium, en phosphore et en matières organiques. L'acidité des sols participe aussi de cette médiocrité des sols. Elle contraint les agriculteurs à chauler les champs, et a conduit au mode traditionnel d'agriculture sur brûlis : les cendres participent à l'élévation du pH en plus de l'apport de sels minéraux.

Au-delà de la pauvreté des sols, le climat favorise la propagation de ravageurs dans les cultures et se prête mal à l'élevage ou aux cultures de céréales. Par exemple, une plante le « Moringua » pourrait remplacer les pesticides, elle est très utilisée au Brésil et donne de bons résultats. Aujourd'hui, on peut l'utiliser pour faire des tisanes, des

⁶³ L'autosuffisance est à 70% pour fruits exotiques et de 60% pour légumes. Ils sont cependant vendus très chers et subissent la concurrence des pays voisins : 12 € le kilo de citrons verts alors que ceux de République dominicaine sont à 3€.

⁶⁴ En 1975, le Plan vert avait pour objectif de moderniser l'agriculture guyanaise. L'État a fait venir de nouveaux agriculteurs métropolitains, Antillais, mais également Hmongs. Les membres de ce peuple asiatique réfugiés en Guyane après la guerre du Vietnam s'y sont spécialisés dans l'agriculture.

huiles essentielles pour la consommation directe, mais on ne peut pas l'utiliser sur des végétaux. Pour l'homologuer, il faudrait travailler au niveau européen sur les préparations naturelles dites peu préoccupantes.

De manière générale, l'agriculture industrielle est improductive sur ces sols très pauvres, acides, sensibles à l'érosion. Les tentatives de plantation d'arbres se sont pareillement soldées par des échecs. Des recherches sont cependant en cours pour développer la culture de soja et de maïs afin de fournir de la nourriture aux animaux (tout est actuellement importé). Toutes des plantes et les légumes originaires d'Amazonie pourraient être développés : la salade solda, une légumineuse qui peut enrichir le sol en azote, certains tubercules, le cacao... Seules quelques rizières gagnent du terrain dans la région de Mana, mais il est aussi question de transformer en biomasse le riz de mauvaise qualité qui y est produit.

La transformation agro-alimentaire passe généralement par les marchés et des circuits courts, mais le paradoxe est qu'un transformateur qui a besoin d'apports réguliers ne peut pas se baser que sur la production locale et doit importer beaucoup de pulpe.

Délices de Guyane

Entreprise familiale créée en 2007, par M. Boullanger, certifiée ISO depuis 2010, fabrique des sirops, punches, du couac, des condiments et des confitures à 80% de fruits, en maîtrisant la chaîne de A à Z.

Pour les confitures, la pulpe de fruits est issue de la production guyanaise, d'agriculteurs ou de fruits de jardin. Ils apportent leur production sur place. Le chef d'entreprise signale les difficultés liées à l'approvisionnement.

De 3 emplois à 12 emplois directs et 30 emplois indirects.

De 30 à 100 tonnes de produits bruts. Un chiffre d'affaires de 1,8M€ par an.

L'entreprise a développé le packaging et le marketing et un site internet marchand depuis 2016. A ouvert en avril 2017 une boutique à Paris. Dispose d'un site internet (livraison en métropole).

L'entreprise va engager un gros investissement avec l'aide du FEADER⁶⁵

Avec le lidar, il est désormais possible d'avoir une meilleure définition des potentialités agronomiques surtout dans la bande littorale. Le développement de l'agro-écologie, en associant, par exemple, différentes légumineuses pour apporter de l'azote dans les sols mériterait d'être promu et soutenu (aides au développement agricole et au défrichement) et nécessiterait un accompagnement fort. Or, les organismes agricoles disposent aujourd'hui de peu de techniciens.

3.5.2. Proposition de plan d'actions

Le plan d'actions proposé s'attache à conforter de l'agriculture vivrière traditionnelle, à développer et à valoriser les produits et co-produits de l'agriculture en recherchant des systèmes de production agricoles innovants pour atteindre une performance économique et environnementale.

⁶⁵ Lorsque la mission a rencontré M Boullanger il attendait la signature de la convention par la CTG.

Il s'adresse tant à l'État qu'aux collectivités, aux organismes de recherche et aux chambres consulaires :

- maintenir une agriculture vivrière, de la production à la transformation, en l'accompagnant et en la valorisant (marchés) ;
- accompagner les non professionnels vers une semi-professionnalisation et développer des coopératives et le nombre de techniciens agricoles ; encourager la culture de plantes et de tubercules d'origine guyanaise intéressants pour diversifier l'alimentation,
- accompagner l'agriculture professionnelle dans des conditions durables aux plans social, environnemental et économique ;
- limiter les engrais chimiques⁶⁶ et promouvoir une agriculture raisonnée à haut débit organique et la lutte biologique contre les ravageurs⁶⁷ et les maladies en trouvant des moyens pour financer des expérimentations ;
- faire porter par les instituts de recherche l'homologation des préparations naturelles à visée agricole ;
- accompagner le développement de filières de valorisation des produits agricoles, par exemple, développement et diffusion de légumes, légumineuses et fruits de variétés locales ou, bien adaptés au climat et aux sols, et de transformation ;
- encourager les filières de produits locaux à forte identité et valeur ajoutée par des labels de qualité (par exemple la marque parc national ou une marque valorisant l'image de la Guyane française amazonienne) tels que les fruits des palmiers, le piment, le cacao, le café, la vanille, le miel, les plantes médicinales et aromatiques, les colorants naturels, les parfums et cosmétiques... ;
- développer des circuits de commercialisation vers les grandes villes et pour les produits à forte valeur ajoutée vers l'aéroport de Cayenne ;
- favoriser l'économie circulaire et le recyclage des déchets d'origine organique ;
- diffuser les connaissances, développer les formations (lycée agricole, compagnonnage...) et favoriser l'apprentissage.

⁶⁶ La forêt Guyanaise s'est paradoxalement développée sur un des sols les plus pauvres du monde en nutriments et en matière organique.

⁶⁷ Biocontrôle : la richesse en insectes permet de faire des expérimentations sur des bio-contrôles par ex sur *Rastroccocus Invadens* (qui vient d'Asie) qu'on trouve sur l'île de Cayenne

Conclusion

La proposition de plan d'actions, basée sur l'analyse des éléments de contexte perçus par la mission, n'a volontairement exploré que cinq champs : recherche et biotechnologies, forêt et bois, écotourisme, pêche et agriculture. Loin d'être exhaustif, ce plan propose néanmoins des pistes d'actions concrètes dont beaucoup émanent des acteurs de terrain eux-mêmes. Elles sont à poursuivre de façon concomitante avec un certain nombre d'actions fondamentales et transversales : accroître de manière ciblée la connaissance, développer la formation de base et la professionnalisation des filières, créer un environnement propice à l'émergence et au portage de projets et favoriser l'innovation.

La mission n'a pas traité, faute de temps, la question de l'adaptation des textes réglementaires au contexte guyanais, mais elle considère que c'est un vrai sujet qui mérite d'être exploré.

La mission considère qu'il convient de mettre en place un processus participatif pour faire connaître ces propositions à l'ensemble des acteurs locaux, qu'ils soient publics ou privés, afin qu'elles puissent être débattues, amendées, validées, appropriées localement et qu'elles traduisent concrètement leurs propres ambitions sur le sujet.

La Guyane dispose de nombreux atouts tant sur le plan du capital humain que des ressources naturelles et qu'elle doit être encouragée par l'État, la CTG et les autres collectivités à en tirer parti pour en faire un véritable levier de développement, porteur d'avenir et respectueux des diversités culturelles et des écosystèmes.

Geneviève BESSE



Inspectrice générale de l'administration
du développement durable

Mauricette STEINFELDER

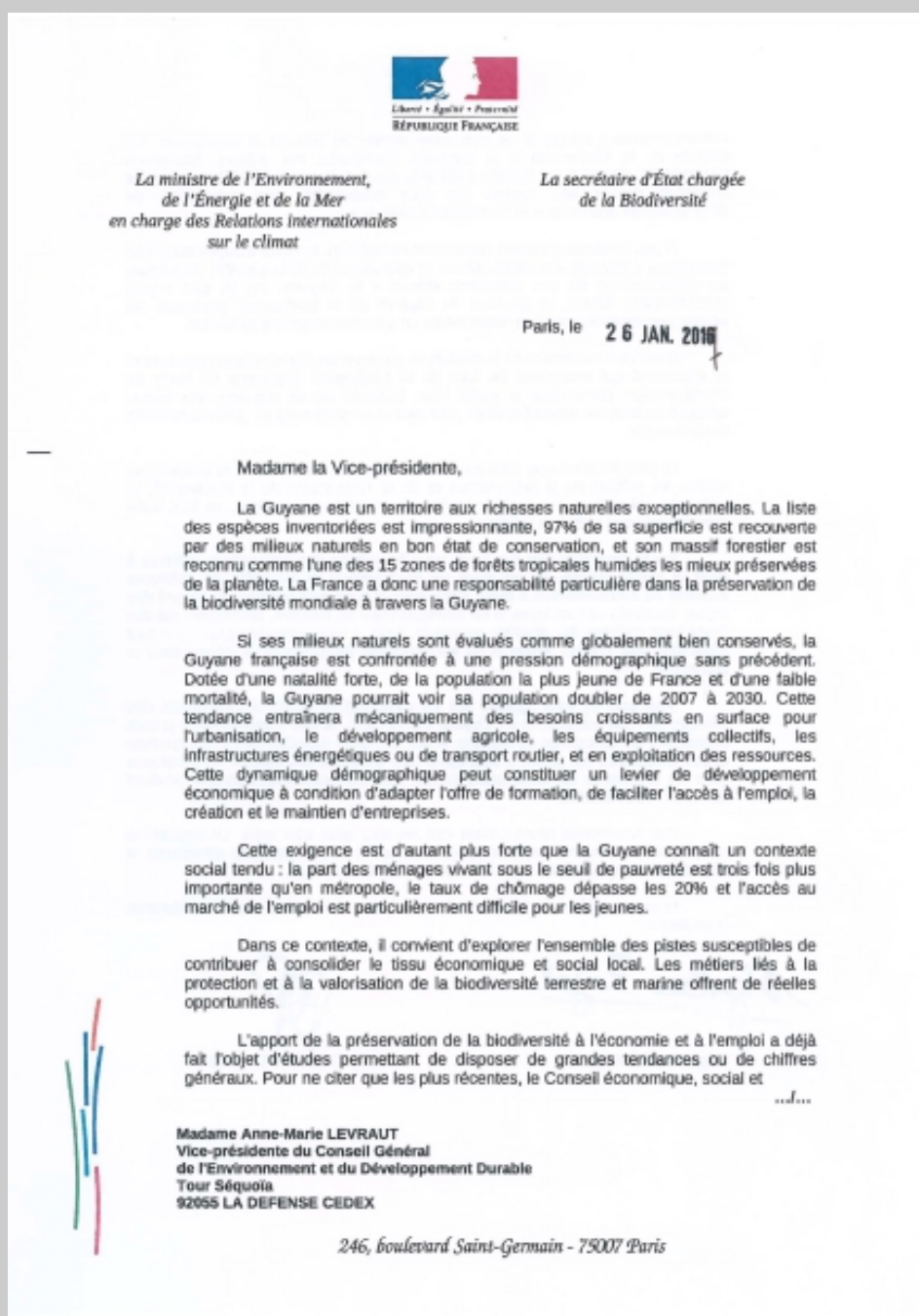


Inspectrice générale de l'administration
du développement durable

Annexes

1. Annexes

1.1. Lettre de mission



environnemental a adopté le 14 septembre dernier un avis sur la contribution des emplois de la biodiversité à la transition écologique. Par ailleurs, Emmanuel DELANNOY, directeur de l'institut INSPIRE, nous a transmis officiellement le 24 novembre dernier son rapport sur « La biodiversité, une opportunité de développement économique et de création d'emplois ».

Si des éléments généraux concernant la totalité du territoire français sont donc disponibles, il manque une vision précise et opérationnelle de la manière d'appliquer les préconisations de ces différentes études à la Guyane. Au vu des enjeux précédemment décrits, la question de l'apport de la biodiversité guyanaise au développement économique et social mérite un approfondissement particulier.

Nous vous confions donc la mission de proposer un plan d'actions opérationnel et argumenté qui permettrait de faire de la biodiversité guyanaise un levier de développement économique et social futur. L'objectif est de répondre aux enjeux auxquels ce territoire est confronté en valorisant et en préservant sa richesse naturelle exceptionnelle.

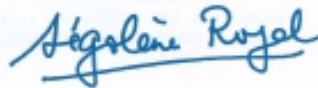
Le plan d'actions que vous proposerez abordera, entre autres, le tourisme de nature, les métiers de la préservation et de la restauration de la biodiversité, la recherche scientifique, les besoins en formation initiale ou continue, ou tout autre domaine qui vous semblera judicieux.

Sur la base d'un état des lieux, vous formulerez des propositions réalistes à court et moyen termes, en précisant les financements et les politiques publiques existants ou éventuellement à créer. Elles devront aussi être justifiées au regard des enjeux d'activités économiques et de développement du territoire, notamment par des évaluations chiffrées des résultats potentiels. Enfin, il sera particulièrement important d'identifier pour chaque action la ou les structures porteuses ou à inclure dans le processus.

Vous pourrez vous appuyer sur les compétences et les connaissances des services de l'Etat compétents en Guyane tels la DEAL et des établissements publics comme le Parc amazonien de Guyane, et sur le réseau associatif, socio-économique et des collectivités sur place. Il sera aussi utile d'inscrire vos travaux en cohérence avec les documents de planification locaux. Des exemples internationaux pourront alimenter votre réflexion.

Vos conclusions devront nous être remises sous trois mois. Un rapport ou compte-rendu d'avancement intermédiaire formulant des propositions concernant le dispositif d'exemption devra nous être remis sous six semaines.

Nous vous prions de croire, Madame la Vice-présidente, à notre considération la meilleure.

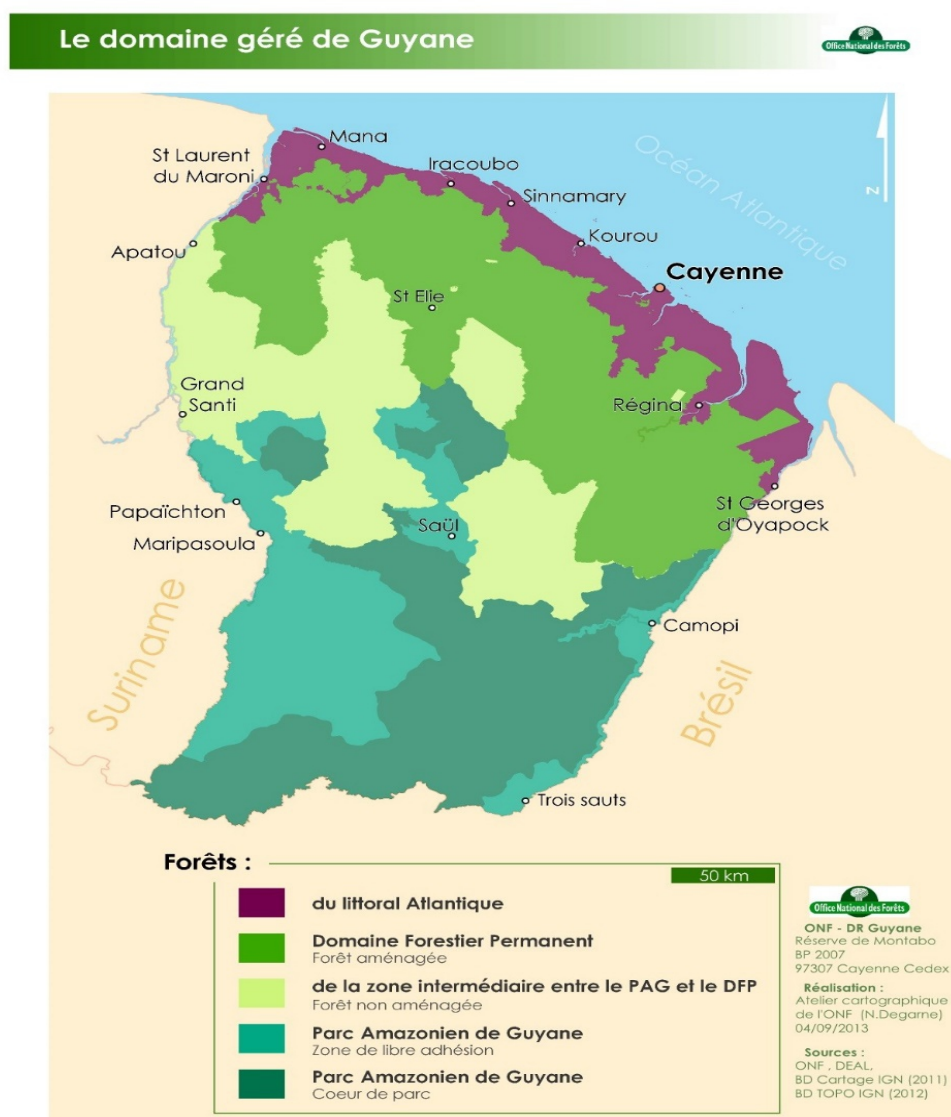


Ségolène ROYAL



Barbara POMPILI

1.2. Carte exploitation forestière ONF et aperçu de la biodiversité marine



1.3. Aperçu de la biodiversité marine en Guyane



Source : IFREMER *Une saison en Guyane* n°6 (février-juillet 2011)

1.4. Exemples de travaux sur l'éducation au développement durable menés dans l'académie de Guyane

- **Lycée Lumina Sophie** : Saint-Laurent-du-Maroni. Thématique : alimentation, L'impact des déchets sur le réchauffement climatique en Guyane : Comment agir à Saint Laurent du Maroni
- **Collège NERON** : - L'assainissement des eaux usées en Guyane - L'impact des changements climatiques sur l'eau
- **Le lycée Leopold Elfort à MANA :**
- Participation de deux élèves à l'émission de France Télévision pour la « Journée des océans ».
- **Le Lycée Lumina Sophie à Saint Laurent : Semaine européenne de réduction des déchets du 19 au 27 novembre** avec la participation de plusieurs classes de BAC pro et de CAP. Interventions ADNG et CCOG sur le recyclage
- Olympiades nutrition-santé-environnement** : Conférence et exposition le lundi 17 octobre
- **Le Lycée Bertène JUMINER à Saint Laurent :**
- Opération intitulée « Arrêtez le gaspi à la cantine ».
- Création d'un jardin aromatique avec un bac compost pour récupérer les restes végétaux du restaurant pédagogique
- Développement durable en restauration en sensibilisant les élèves au tri sélectif en restauration.
- **Le lycée Jean Marie Michotte**
- Exposition-Collecte des déchets** sur le littoral Guyanais et sur le Maroni du 22/2 au 04/03/2016: Production d'un livret pédagogique
- Visite de la plate-forme de compostage
- Exposition collecte des déchets sur le littoral guyanais et sur le Maroni
- Marche verte sur la plage de
- Opérations de tri et de collecte de déchets
- La Mangrove un écosystème à protéger** : Sensibilisation et entretien de l'écosystème
- DEFI ECO** : Participation des élèves à la course « DEFI ECO » en argentine avec la construction d'une voiture écologique
- **Lycée Félix Eboué : Passerelles métro-Guyanaises** : Actions de terrain pour faciliter le chemin d'élèves engagés dans la voie scientifique
- **Collège Reeberg Néron**
- opération « MayouriDilo » pour la protection de l'eau et la prévention des maladies vectorielles en partenariat avec la SEPANGUY
- visites de la station de captage de la Comté par trois établissements
- « conter nous le Lamentin » concours à destination du premier degré organisé en partenariat avec l'association Kwata
- Réchauffement climatique et ses répercussions sur le territoire Guyana. Les effets de l'érosion spectaculaire du littoral dans l'Ouest Guyanais.
- **Collège Lise Ophion**
- Les espèces menacées, l'eau, les déchets
- **Collège Constant chlore**

- Opération tri et collecte des déchets
- Opération citoyen responsable avec le Web Radio

➤ **Collège Auguste Dédé :**

Ce projet mené avec la classe de 5e Orchidée et l'association SEPANGUY sur l'année scolaire

2015-2016 est un projet pluridisciplinaire qui réunit 4 enseignants :

Phase 1 : Sensibilisation des élèves de la classe à la question du tri des déchets.

Phase 2 : Rendre les élèves acteurs d'actions de sensibilisation auprès des autres élèves du collège, les transformer en « ambassadeurs du tri ».

➤ **Collège GRAND MAN DIFOU**

- **participation à des événements** comme la Fête de la science sur des activités de découverte de la biodiversité ou de recyclage de déchet ; Fête de la Nature (réhabilitations d'épaves de voitures...);
- **promotion du programme Sololiya** auprès des collègues du primaire et participation à l'encadrement des activités car trop de classes ont demandé à participer (4 pour deux places seulement);
- **encadrement** de la participation d'une classe de 4ème au concours des livres sur le changement climatique avec organisation de débats;
- **production d'une mallette** de séquences EEDD adaptées au contexte local est en cours.

En plus de la remontée de ces différents établissements, plusieurs opérations se sont déroulées dans l'académie sur différents thèmes : **L'énergie.L'impact de l'orpaillage sur l'environnement** : dans le cadre d'un appel à projet de la Région :Saül entre or vert et or jaune », collège Auxence Contout

- « La réhabilitation des sites dégradés par les activités d'orpaillage », lycée agricole de Matiti .**Parc amazonien**: des projets sont menés dans toutes les communes isolées en partenariat avec le parc amazonien. **Jardin pédagogiques dans les établissements** : en coopération avec les familles, une dizaine d'établissements concernés (Document joint Jardins pédagogique du haut maroni), il s'agit de l'opération « Ecoles fleuries » déclinée en Guyane sous la forme de projet à démarche coopérative et scientifique qui s'inscrit comme un fil conducteur des apprentissages fondamentaux. Il a pour objectif de faire découvrir aux élèves le vivant, les plantes médicinales et leurs propriétés ainsi que les plantes ornementales et leurs caractéristiques. L'opération « La forêt s'invite à l'école » avec l'ONF., ce projet propose aux établissements d'organiser un parcours/projet pédagogique afin de faire découvrir aux élèves les 3 fonctions écologiques, économiques et sociales de la forêt.

(source : J.M Valantin, haut fonctionnaire au développement durable du MENESR)

2. Liste des personnes rencontrées

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Organisme</i>	<i>Fonction</i>	<i>Date de rencontre/ entretien</i>
Jaeger	Martin	Préfecture de Guyane	Préfet de Guyane	16 février et 14 mars 2017
Laganier	Richard	Université de Guyane	Président d'université	16/02/17
Buisson	Bernard	CGEDD MIGT OM	Président de section	21/02/17
Girou	Denis	DEAL Guyane	Directeur	21/02/17
Kleitz	Gilles	Parc amazonien de Guyane	Directeur	21/02/17
Schmit	Philippe	CGEDD	IGADD	22/02/17
Muller	Serge	Muséum national d'histoire naturelle CNPN	Professeur, responsable scientifique herbier national	23/02/17
Zakeossian	Dikran	Epices	Chargé d'études	23/02/17
Delduc	Paul	DGALN	Directeur général	23/02/17
Saillant	Simone	DGALN/DEB/AT	Sous-directrice	23/02/17
Clouet	Florent	Ministère Outre-mer Cabinet	Conseiller environnement	23/02/17
Nilam	Jean-Bernard	Ministère Outre-Mer	Directeur de cabinet adjoint	23/02/17
Leménager	Thiphaine	Agence française du développement	Chef de projet développement rural, biodiversité	26/02/17
Hulin	Vincent	Cabinet ministre de la biodiversité	Conseiller technique	16, 21, 23, 24 février 2017
Gourdin	Franck	DEAL	Adjoint chef service risques, énergie, mines	09/03/17
Renard	Didier	DEAL	Chef de service	09/03/17
Guedon	Camille	GRAINE	Directrice	10/03/17
Mattera	Michel-Henri	DIECCTE	Directeur	10/03/17
Ancelin	Arnaud	DEAL	Directeur adjoint	10/03/17
Loos	Philippe	SGAR	Secrétaire général	10/03/17
Renaud	Yves-Marie	SGAR	SGAR adjoint	10/03/17
Taberlet	Florent	SGAR	CM agriculture-environnement	10/03/17
De Chavanes	Eric	DM	Directeur	11/03/17
Chevrier	Hervé	EDF	Ingénieur	11/03/17

Nom	Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre/ entretien
Licheluwam	Louis	Compagnie des guides	Guide amérindien camp Cariacou	11/03/17
Ayong-Le-Kama	Alain	Rectorat	Recteur	13/03/17
Festa	Joseph	Rectorat	Conseiller technique du Recteur	13/03/17
Milonanovic	Antoine	Rectorat	Conseiller spécial du Recteur 2nd degré	13/03/17
Infante	Eric	préfecture	Sous-préfet aux communes de l'intérieur	13/03/17
Kelle	Laurent	WWF	Responsable WWF Guyane	13/03/17
Verrot	Michel	DAC	Directeur adjoint	13/03/17
Girou	Denis	DEAL	Directeur	13/03/17
Dubois	Eric	ONF	Directeur	14/03/17
Brunaux	Olivier	ONF	Spécialiste biodiversité	14/03/17
Fakhoury	Laurent	AFD	Directeur Agence de Cayenne	14/03/17
Gleichman	Marike	AFD	Responsable établissements publics	14/03/17
Boyer	Sandrine	AFD	Responsable secteur privé et coopération	14/03/17
Lecante	Patrick	Mairie de Montsinery-Tonnégrande	Maire (et pdt du comité de bassin, membre du CA du PAG et de l'AFB)	14/03/17
Johannes	Eléonore	Mairie de Montsinery-Tonnégrande	Présidente association culturelle, collectif des premières nations	14/03/17
Dauphin	Liliane	Mairie de Montsinery-Tonnégrande	Adjointe culture	14/03/17
Tarcy	Jean-Yves	Mairie de Montsinery-Tonnégrande	Adjoint au maire	14/03/17
Labeau	Patrick	Mairie de Montsinery-Tonnégrande	1 ^{er} adjoint au maire	14/03/17
Stephenson	Keita	InceptivO	Consultant en développement durable	14/03/17
De Chavigny	Olivier	Montsinéry-Tonnégrande	Restaurateur, projet élevage faune sauvage	14/03/17
Anicet	Alain	Montsinéry-Tonnégrande	Président association de chasse « les Perdrix »	14/03/17
Dauphin	Théodore	Montsinéry-Tonnégrande	Animateur culturel et ostréiculteur	14/03/17
Sigogneau	Alain	Montsinéry-	Association Trésor	14/03/17

Nom	Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre/ entretien
		Tonnégrande	gestionnaire baignade des Annamites	
Persaud	Stéphanie	Montsinéry-Tonnégrande	Enseignante, impliquée dans l'éco-citoyenneté	14/03/17
Chavery-Moutou	Liliane	Montsinéry-Tonnégrande	Agricultrice plantes médicinales	14/03/17
Antoine	Jean-Louis	JAL voyages	Directeur fondateur	15/03/17
Le Guen	Anaïg	CNRS	Directrice	15/03/17
Sirder	Hélène	Collectivité territoriale de Guyane	Vice-présidente en charge de l'environnement	15/03/17
Kleitz	Gilles	Parc amazonien de Guyane	Directeur	15/03/17
Blin	Bérengère	Parc amazonien de Guyane	Directrice adjointe	15/03/17
Karam	Antoine	Sénat	Sénateur	16/03/17
Berthelot	Chantal	Assemblée nationale	députée	16/03/17
Foures	Franck	DAAF	Directeur adjoint	16/03/17
Patient		Sénat	sénateur	16/03/17
Boullanger	Bernard	Sté Délices de Guyane	Président directeur général	16/03/17
Boullanger	Maya	Sté Délices de Guyane	Directrice adjointe	16/03/17
Corlet	Catherine	Conservatoire du littoral et des rivages lacustres	Directrice	16/03/17
Debels	Patrick	CLME	Coordinateur projets régionaux GEF PNUD	16/03/17
Francius	Sonia	Préfecture	Déléguée à l'égalité des chances et aux droits des femmes	17/03/17
Prévot-Madère	Joëlle	MEDEF Guyane	Représentante des TPE	17/03/17
Amusant	Nadine	CIRAD	Chercheur GIP ECOFOB	17/03/17
Metella	Fabrice	Parc naturel régional Guyane	Chargé d'accueil	17/03/17
Richard	Philippe	PhRi Strategy Biotech	Directeur	19/04/17
Valantin	Jean-Michel	Ministère en charge Education nationale	Haut fonctionnaire au développement durable	26/04/17

3. Glossaire des sigles et acronymes

<i>Acronyme</i>	<i>Signification</i>
AFB	Agence française pour la biodiversité
AFD	Agence française de développement
APA	Accès et partage des avantages (Convention des Nations Unies sur la biodiversité, protocole de Nagoya)
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTP	Bâtiments et travaux publics
BTS	Brevet de technicien supérieur
CEL	Conservatoire du littoral et des espaces lacustres
CEROM	Compte économique rapide de l'Outre-mer
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNES	Centre national d'études spatiales
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CPER	Contrat de plan État Régie
CTG	Communauté territoriale de Guyane
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques au ministère du travail
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DEAL	Direction de l'environnement, l'aménagement et le logement
DEAL	Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DIECCTE	Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi
DJSCS	Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DUT	Diplômes universitaires de technologie
DRIEE	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
EEDD	Éducation à l'environnement pour un développement durable
FEDER	Fonds européen de développement économique régional
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
GIS	Groupement d'intérêt scientifique
Hot Spot	Points chauds – secteur géographique d'étendue limitée présentant une concentration exceptionnelle d'espèces animales et végétales le plus souvent rares
IFREMER	Institut français de recherche sur la mer

<i>Acronyme</i>	<i>Signification</i>
IRD	Institut de recherche pour le développement
IRISTA	Initiative pour une recherche interdisciplinaire sur les systèmes et territoires amazonien
MFBG	Maison de la forêt et des bois de Guyane
MNUHN	Muséum national d'histoire naturelle
ODD	Objectifs de développement durable
ONF	Office national des forêts
ONG	Organisation non gouvernementale
PAG	Parc amazonien de Guyane
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
RUP	Région ultra périphérique
SAR	Schéma d'action régional
TPE	Très petites entreprises

